



SIRTOM de la Région d'Apt

Rapport Annuel 2023

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
(Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015)

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20241008-3171-DE
Date de réception préfecture : 10/10/2024

SIRTOM de la Région d'Apt
Rapport Annuel 2023

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
(Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015)

La loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement, et plus précisément le Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, définit les grandes lignes d'un rapport qui doit être rédigé par l'ensemble des collectivités compétentes dans le domaine des déchets ménagers, et cela afin de garantir la transparence de leur activité et l'information des usagers.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet,
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.



Sommaire

Édito	8
Plans & Actions de communication	10
Communication externe & interne	
Nouveaux voisins	
Dépliant	
Hébergeurs touristiques du Pays d'Apt	
Stop Pub	
Animations scolaires	
L'info sur nos déchets	
Communication sur la fréquentation des déchetteries	
Nettoyons le Sud	
Communication digitale	
Ressources humaines	26
Agents contractuels	
L'absentéisme	
La prévention des risques	
Indicateurs techniques	36
Le territoire desservi	
Évolution de la répartition de la population	
Le territoire et ses installations	
L'organisation institutionnelle	
La collecte des ordures ménagères	
L'accès en déchetterie	
Zoom sur les DEEE	
La Recyclerie	
P.A.V	
Indicateurs financiers	78
Budget, coût du service et financement	
Glossaire	86

Édito

Quand un athlète approche de trop près les limites de son corps, il arrive souvent que ce dernier réagisse par une blessure qui le contraint alors au repos. Quel sportif ayant poussé trop loin ses capacités ne s'est fait rappeler à l'ordre par une tendinite, une fracture ou autre douleur l'obligeant à lever le pied ?

En écologie, il est aussi démontré que les écosystèmes nous envoient des signes lorsqu'ils sont en train d'atteindre des niveaux de dégradation tels qu'ils ne peuvent plus assurer les fonctions de régulation qui leur permettent de maintenir leur équilibre. C'est ce qu'on appelle des « signaux d'alarme précoces ». Depuis la pandémie de Covid-19, plusieurs auteurs ont fait le lien entre l'épidémie et le déclin de la biodiversité. Le lien entre l'émergence actuelle des zoonoses et le déclin de la biodiversité est également documenté depuis quelques années ; celui entre maladies infectieuses et changement climatique commence également à l'être. Et, début 2022, des chercheurs du Stockholm Resilience Centre et leurs collègues ont alerté sur des niveaux de pollution chimique et plastique hors de contrôle au niveau mondial.

Ces différents signaux d'alarme viennent nous rappeler que les capacités de la planète à absorber les pollutions et dégradations que nous lui imposons sont limitées. Et comme pour un sportif, approcher de trop près ces limites n'est pas sans danger.

Depuis plus de dix ans, des scientifiques issus de disciplines et d'institutions différentes travaillent ensemble à définir à l'échelle planétaire le cadre d'un « espace de fonctionnement sûr » (SOS – Safe Operating Space, en anglais), caractérisé par des limites physiques que l'humanité devrait respecter sous peine de voir les conditions de vie sur Terre devenir bien moins accueillantes pour la vie humaine.

Ces sous-systèmes biophysiques réagissent de façon non linéaire, parfois brutale, et sont particulièrement sensibles lorsque l'on s'approche de certains seuils. Les conséquences du dépassement de ces seuils risquent alors d'être irréversibles et pourraient, dans certains cas, conduire à des changements environnementaux démesurés.

Il est également largement établi que les pays les plus riches sont majoritairement responsables des pressions écologiques à l'origine de l'atteinte des limites planétaires... alors que les pays du Sud, plus pauvres, sont majoritairement victimes des conséquences de ces dégradations. Face à ces enjeux mondiaux, le SIRTOM de la Région d'Apt agit à son échelle et sur sa compétence des déchets. Le tri, le recyclage et la réduction des déchets sont les leviers sur lesquels nous pouvons agir. La généralisation de la pratique du compostage, de manière individuelle ou collective, est une de nos priorités. Ensemble, nous pouvons contribuer à protéger notre planète en respectant ces limites et en adoptant des comportements plus responsables. Chaque geste compte et nous ne cessons de le répéter, comme dans le parallèle sportif, c'est par l'effort collectif que nous pourrions faire une réelle différence.

Ensemble, nous pouvons transformer notre rapport aux déchets et bâtir un avenir durable pour les générations futures.



01. Plan & Action de communication

La politique de communication externe

Le SIRTOM de la Région d'Apt s'est engagé dans une politique de communication externe visant à sensibiliser la population de manière positive.

Cette approche pédagogique et engageante est destinée à encourager les comportements responsables et à promouvoir les solutions concrètes en matière de gestion des déchets.

La communication du SIRTOM se distingue par son ton pédagogique, positif et engageant. Loin de se contenter de pointer les problèmes, le SIRTOM choisit de se concentrer sur les solutions. Cette approche est visible tant dans ses interactions avec le grand public et les milieux scolaires que dans ses communications internes.

La ligne éditoriale vise à proposer des alternatives et des pistes d'action concrètes. L'objectif est d'aider les citoyens à trier leurs déchets, à économiser les ressources et à réduire la production de déchets.

En mettant l'accent sur les actions positives et réalisables, le SIRTOM

évite de se focaliser sur les aspects négatifs tels que les crises économiques, écologiques ou sociétales.

Le SIRTOM met un fort accent sur l'importance du tri des emballages. Les campagnes de communication expliquent clairement les consignes de tri et les avantages environnementaux associés. Des guides pratiques, des affiches et des vidéos éducatives sont régulièrement diffusés pour aider les citoyens à adopter les bonnes pratiques.

La réduction à la source est un autre pilier fondamental de la communication du SIRTOM. Des conseils pratiques pour diminuer les déchets au quotidien, comme l'utilisation de composteurs, la distribution de poules, la vente de kit de couches lavables, la réduction des emballages ou le recours à des produits réutilisables, sont largement partagés.

Le SIRTOM sensibilise également sur l'importance de l'économie des ressources naturelles. Des campagnes de sensibilisation encouragent les pratiques comme la réutilisation, la réparation et le recyclage.



La politique de communication interne

Face aux multiples crises et tensions pouvant surgir au sein des équipes, le SIRTOM de la Région d'Apt a mis en place une politique de communication interne dynamique et bienveillante. Cette stratégie vise à renforcer la cohésion, la collaboration et la confiance entre les membres du personnel, tout en créant un environnement de travail harmonieux et solidaire.

Formation & information continue

Les séances de formation et les réunions d'information régulières sont des piliers de la communication interne du SIRTOM. Ces sessions permettent aux équipes de rester informées des dernières évolutions, de partager des expériences et d'acquérir de nouvelles compétences. En 2024, ces initiatives seront renforcées par des ateliers de codéveloppement, initialement pour le service des Ordures Ménagères (OM) et bientôt étendus au service des déchetteries.

Actions de team building

Pour renforcer les liens interpersonnels et promouvoir une culture d'entraide, le SIRTOM organise diverses actions de team building, comme des tournois inter-entreprises et des ateliers de codéveloppement. Ces activités sont conçues pour briser les barrières, encourager les échanges et favoriser le respect des différences, y compris culturelles. Le team building aide les équipes à traverser les moments difficiles en travaillant main dans la main, renforçant ainsi le sentiment d'appartenance et la solidarité.

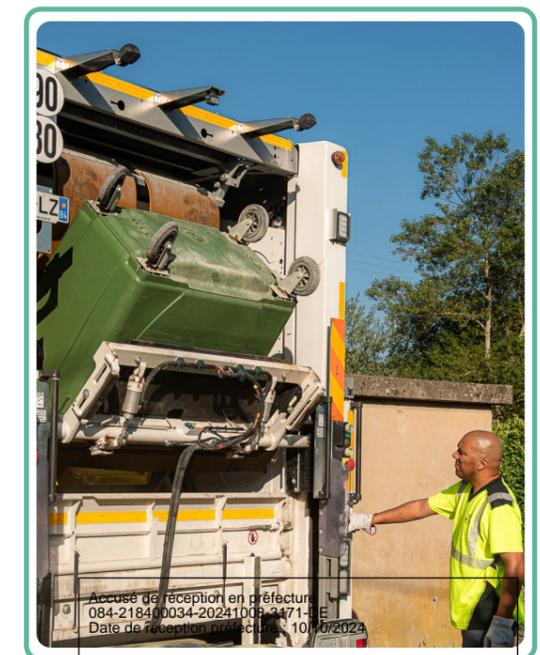
Prévention des risques professionnels

Le SIRTOM accorde une importance particulière à la prévention des risques professionnels.

L'assistant de prévention effectue des interventions régulières sur le terrain pour identifier et évaluer les risques.

Ces interventions sont complétées par des formations spécifiques, telles que celles sur les «gestes et postures», visant à réduire les risques de blessures et à améliorer les conditions de travail.

Ces formations fournissent aux employés des techniques pour adopter des postures ergonomiques et des gestes appropriés dans leurs activités quotidiennes.



Diagnostic des Risques Psychosociaux (RPS)

En 2024, le SIRTOM prévoit également de réaliser un diagnostic des Risques Psychosociaux (RPS) pour identifier et traiter les facteurs de stress au sein de ses équipes. Cette démarche vise à prévenir les conflits et à améliorer le bien-être des employés, en assurant un suivi et un soutien adaptés à leurs besoins.



Objectifs de la communication interne

- Renforcer la cohésion d'équipe : En favorisant les échanges et le partage d'expériences positives, les actions de communication interne contribuent à créer un climat propice à la collaboration.
- Encourager la motivation : En informant régulièrement les équipes et en les impliquant dans des activités collectives, le SIRTOM maintient un haut niveau de motivation et d'engagement parmi ses employés.
- Préserver un climat positif : En mettant l'accent sur la résolution des conflits et la promotion de la solidarité, la communication interne aide à maintenir un environnement de travail sain et harmonieux.



La communication avec les nouveaux voisins

Accueillir de nouveaux résidents est une opportunité précieuse pour établir des relations positives et promouvoir des comportements écologiques dès le début. Le SIRTOM de la Région d'Apt a mis en place une initiative visant à communiquer avec les nouveaux arrivants sur son territoire, afin de les informer et de les sensibiliser aux pratiques de tri et de gestion des déchets.

Chaque mois, entre 40 et 50 nouveaux foyers reçoivent une lettre de bienvenue personnalisée. Cette opération se concentre uniquement sur les nouveaux résidents venant de l'extérieur, sans prendre en compte les déménagements internes au territoire, comme d'Apt vers Gargas. La lettre de bienvenue inclut des informations essentielles pour aider les nouveaux résidents à s'intégrer et à adopter des habitudes écologiques.

Les nouvelles règles de tri des déchets y sont clairement expliquées, pour s'assurer que les nouveaux arrivants comprennent l'importance et le fonctionnement du tri sélectif. Les horaires des déchetteries locales sont également fournis, facilitant ainsi l'élimination correcte des déchets volumineux ou spécifiques. De plus, les résidents sont informés des initiatives locales visant à réduire la production de déchets, telles que les distributions de composteurs. Enfin, ils sont invités à s'abonner à la gazette trimestrielle «L'info sur nos déchets», qui fournit des mises à jour régulières sur les pratiques de tri, les événements locaux et les nouvelles initiatives environnementales.



La phase d'installation dans un nouveau foyer est un moment particulier où les résidents adoptent de nouvelles habitudes de consommation et s'intéressent à la vie locale et aux loisirs disponibles. C'est une période propice pour introduire des pratiques écologiques et encourager les nouveaux résidents à devenir des écocitoyens actifs. En leur fournissant des informations claires et pratiques dès leur arrivée, le SIRTOM facilite leur intégration et les incite à participer activement à la préservation de leur nouvel environnement.

De plus, cette démarche crée un sentiment d'appartenance et de responsabilité commune parmi les nouveaux résidents, les incitant à participer activement à la vie locale et aux initiatives écologiques.

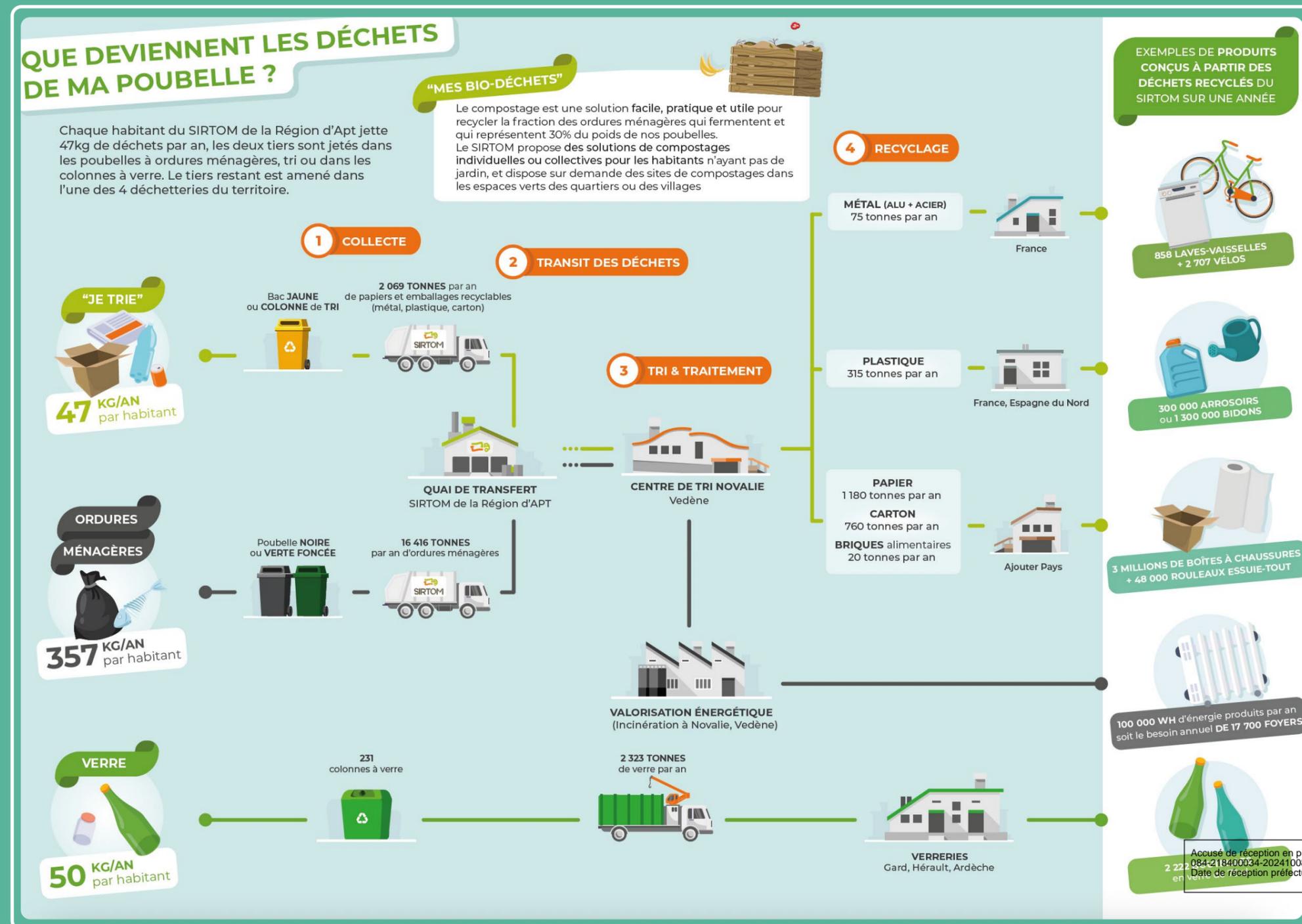
Création du dépliant « Que deviennent les déchets de ma poubelle »

La première et cruciale étape de nos déchets commence dès l'acte d'achat puis vient le tri de nos poubelles à la maison, au sein du foyer, où les déchets sont séparés en fonction de leur nature : les emballages, les ordures ménagères, le verre et les bio-déchets. Mais ensuite que deviennent-ils ?

Un nouveau dépliant au format papier et en disponible en ligne qui vise à illustrer, de la manière la plus simple possible, le parcours de ces déchets depuis le moment où ils sont jetés jusqu'à leur transformation finale.

Informé c'est garantir la transparence des actions menées par le SIRTOM de la Région d'Apt et lutter contre les idées reçues. Comprendre le cycle de vie de nos déchets est crucial pour encourager des comportements responsables, et accroître la participation à la collecte sélective.

Chaque geste compte et contribue à une gestion plus durable de nos ressources. En mettant en lumière le cheminement des déchets, nous pouvons tous mieux comprendre et apprécier l'importance du tri et du recyclage pour l'environnement et pour l'avenir de notre planète.



Appels aux hébergeurs touristiques du pays d'Apt

Le Pays d'Apt, territoire dynamique et riche en événements, attire chaque année un grand nombre de touristes et de résidents saisonniers. Afin de répondre aux défis spécifiques liés à cet afflux saisonnier, le SIRTOM de la Région d'Apt propose un programme d'accompagnement dédié aux professionnels du tourisme.

Conscient du caractère itinérant d'une partie de la population locale pendant la saison estivale, le SIRTOM a développé un programme spécifique pour aider les hébergeurs à mieux gérer leurs déchets. Le but est de soutenir ces acteurs dans leur démarche de prévention et de tri des déchets, dans l'objectif d'augmenter la part de la collecte sélective et de diminuer la production de déchets ménagers résiduels.

Ainsi il est proposé la mise à disposition d'outils de communication tels que des guides de tri, des sacs de tri réutilisables et des affiches. Le SIRTOM propose aussi des outils interactifs en ligne, comme une carte des points de collecte et une application mobile de guide du tri. Pour une gestion encore plus écologique, la mise en place d'un composteur pour les déchets organiques et les restes de repas peut être envisagée avec l'intervention d'un agent spécialisé pour la mise en place et prodiguer les conseils nécessaires.

Stop Pub

Les boîtes aux lettres se trouvent encore aujourd'hui remplies par des prospectus, publicités ou journaux gratuits qui y sont déposés sans être spécifiquement ou nommément adressés à leurs destinataires.

Pour les usagers non désireux de lire ce type d'imprimés non sollicités ou préférant trouver ces informations sur Internet, il est possible d'apposer sur la boîte aux lettres un autocollant « Stop Pub », mentionnant le refus de recevoir ce type d'imprimés. Si les quantités de ces imprimés non sollicités ont tendance à baisser depuis 2010, elles continuent néanmoins d'être élevées : près de 800 000 tonnes en France en 2015, ce qui correspond à une moyenne de 12 kg par habitant sur une année

ou à 30 kg par foyer. Les imprimés publicitaires représentent 89% de ces quantités, les catalogues commerciaux, 5%, la presse des collectivités, 4%, et les journaux gratuits d'annonces, 2%.

Depuis 2004, le SIRTOM de la Région d'Apt a mis en place un dispositif de prévention relatif à la distribution de ces imprimés publicitaires en boîtes aux lettres, le « Stop Pub ». L'action s'est matérialisée par la création d'un autocollant mis gratuitement à disposition des particuliers qui souhaitent manifester leur refus de recevoir les publicités non adressées. En apposant cet autocollant sur leur boîte aux lettres, les citoyens peuvent ainsi limiter la production de déchets issus de ces imprimés.

Animations scolaires

L'école est un lieu privilégié pour inculquer aux enfants les valeurs liées à la protection de l'environnement et à la gestion des déchets. Depuis 25 ans, le SIRTOM de la Région d'Apt joue un rôle clé en proposant des animations pédagogiques sur les collectes sélectives aux établissements scolaires de son territoire.

Depuis le début de ces initiatives en 1999, les animations proposées par le SIRTOM ont rencontré un vif succès auprès des enseignants et des élèves. Chaque année, entre 230 et 280 animations sont réalisées par une animatrice dédiée, touchant des élèves de la maternelle au collège.

Objectifs et contenu des animations

Les animations visent à sensibiliser les élèves aux fondamentaux du tri des déchets. Selon les niveaux, elles abordent également des sujets plus larges tels que la limitation de la pression sur les ressources naturelles et les impacts liés au traitement des déchets.

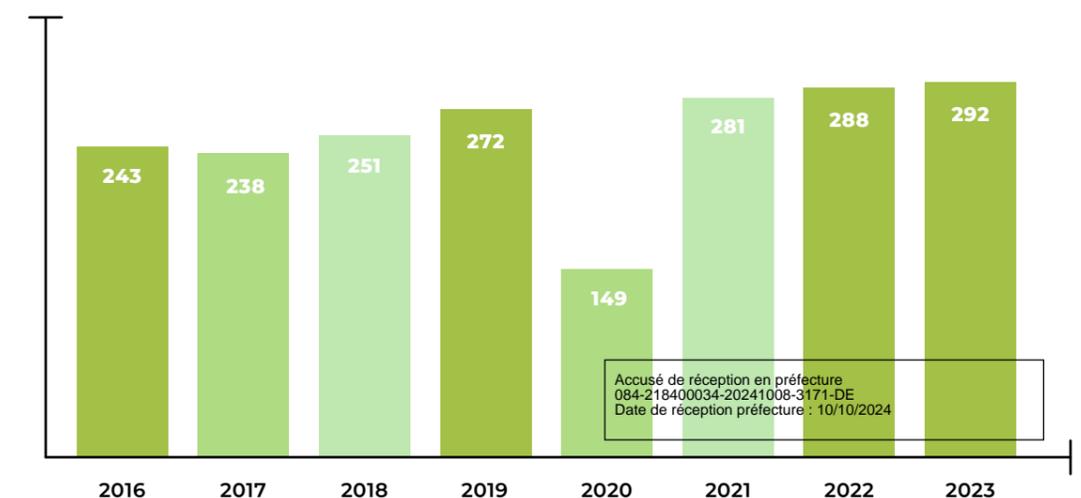
L'objectif principal est d'éduquer les jeunes à l'importance de la réduction des déchets et du tri sélectif. Les séances incluent des explications sur les consignes de tri, les filières de traitement et de recyclage, ainsi que des méthodes de compostage et de prévention des déchets.

Déroulement des interventions

Les interventions se déroulent au sein des écoles et sont structurées en trois séances complémentaires, chacune d'une durée de 1h30. Ces séances permettent d'approfondir les différents aspects de la gestion des déchets :

- Introduction au tri et à la réduction des déchets : Définitions, importance et premières étapes.
- Filières de traitement et de recyclage : Processus, enjeux et exemples concrets
- Compostage et prévention des déchets : Techniques, bénéfices environnementaux et mise en pratique.

Animations scolaires par années



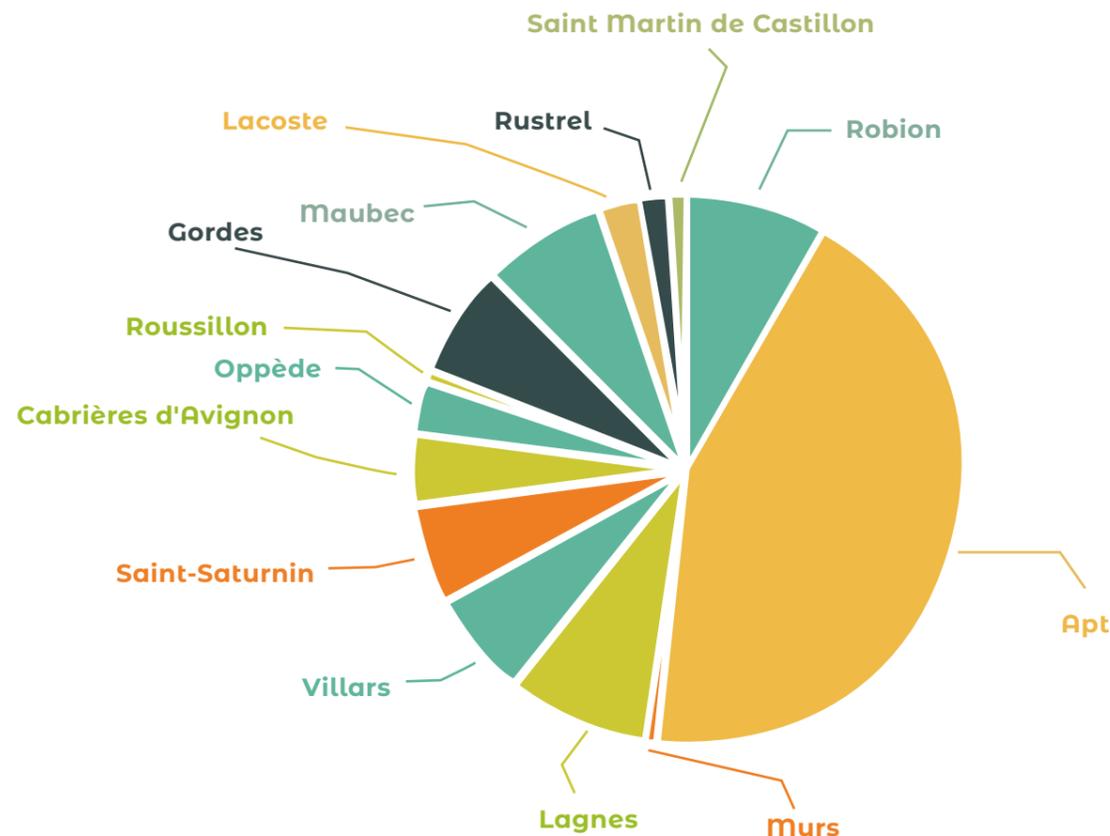
Répartition des animations dans les communes du SIRTOM de la Région d'Apt

Le SIRTOM de la Région d'Apt mène des animations pédagogiques sur le tri et la gestion des déchets dans diverses communes de son territoire. La répartition de ces interventions varie en fonction des effectifs des écoles, des demandes volontaires des enseignants et des décisions des directions des établissements scolaires.

Facteurs influençant la répartition

- **Effectifs scolaires** : Les écoles avec des effectifs plus importants nécessitent davantage d'interventions pour couvrir tous les élèves.
- **Roulement** : Les animations se font en alternance, avec des actions ciblées une année sur deux pour certaines écoles.
- **Volontariat** : Les animations sont réalisées sur une base volontaire. Les enseignants et les directions des écoles peuvent choisir de ne pas solliciter les interventions du SIRTOM, ce qui explique la variation du nombre d'animations entre les communes.

Répartition des animations scolaires par commune en 2023



L'info sur nos déchets, la gazette du SIRTOM

Chaque trimestre, le bulletin d'information du SIRTOM de la Région d'Apt, intitulé «L'info sur nos déchets», joue un rôle crucial en tenant les habitants informés des dernières actualités en matière de tri, d'environnement et de réduction des déchets.

Contenu et objectifs

«L'info sur nos déchets» est bien plus qu'un simple bulletin : c'est une ressource essentielle pour les citoyens désireux de contribuer activement à la protection de l'environnement.

La gazette couvre divers sujets pertinents, notamment :

- **Actualités sur le tri et la gestion des déchets** : Informations sur les nouvelles directives, les campagnes de sensibilisation et les initiatives locales.
- **Environnement** : Articles sur les impacts environnementaux, les bonnes pratiques écologiques et les innovations dans le domaine de la gestion des déchets.
- **Réduction des déchets** : Conseils et astuces pour réduire sa production de déchets au quotidien, initiatives locales et témoignages.

En plus des articles de fond, la gazette fournit de nombreux renseignements pratiques à ses lecteurs. Ces informations incluent :

- **Numéros de téléphone utiles** : Contacts des services de gestion des déchets, des déchetteries, et des services municipaux.
- **Horaires des déchetteries** : Heures d'ouverture et de fermeture des différentes déchetteries de la région.
- **Informations sur les services** : Détails sur les collectes spéciales, les événements de recyclage, et les points de collecte spécifiques.

«L'info sur nos déchets» connaît un succès notable avec plus de 3 000 abonnés recevant la version papier.

De plus, 100 abonnements dématérialisés via courrier électronique témoignent de l'intérêt croissant pour les formats numériques et écologiques.



Communication sur la fréquentation des déchetteries

Comme Bison Futé, le célèbre service de prévision de la circulation routière, nous avons décidé de mettre à votre disposition une sorte de "Déchetteries Futées" pour vous aider à prévoir vos visites dans les déchetteries du SIRTOM de la Région d'Apt.

La fréquentation des déchetteries est soumise à divers facteurs, notamment les aléas de la météo et une plus grande affluence lors des longs week-ends associés aux jours fériés. Toutefois, certaines tendances se dégagent qui peuvent être utiles à connaître pour éviter les pics de fréquentation.

Déchetterie d'Apt : Évitez les foules en évitant l'heure d'ouverture à 14h00. À partir de 15h00, la fréquentation diminue nettement, ce qui en fait un moment idéal pour planifier votre visite. Les jeudis après-midi et les vendredis sont particulièrement chargés, il est donc préférable également de les éviter si possible. Déchetterie de Coustellet : Les lundis (toute la journée) et les mercredis matin sont les moments de plus grande affluence.

Prévoir votre visite en dehors de ces créneaux peut vous aider à éviter les files d'attente. Les déchetteries de Viens et de Sault restent globalement très accessibles et ne subissent pas de périodes de saturation, ce qui est une bonne nouvelle pour ceux qui vivent à proximité. En observant les courbes

des tonnages des déchetteries d'Apt et de Coustellet, nous constatons une tendance saisonnière similaire. Le printemps, avec son traditionnel « grand ménage », est la saison où les déchetteries sont les plus fréquentées dans l'année, particulièrement en mars, avril et mai. L'automne arrive en deuxième position, avec l'afflux de feuilles mortes à éliminer. À l'inverse, les périodes les plus creuses de l'année sont l'hiver (décembre, janvier et février) et le début de l'été (juin et juillet). Ces mois peuvent être idéaux pour faire le tri et se débarrasser des déchets accumulés, tout en évitant les foules.

Comme toujours, nous vous encourageons à recycler autant que possible et à utiliser les déchetteries de manière responsable. Avec un peu de planification et une connaissance des tendances de fréquentation, vous pouvez faire de votre prochaine visite à la déchetterie une expérience plus agréable et efficace. Restez futé et faites du recyclage une partie intégrante de votre routine !

Nettoyons le sud

Le samedi 15 avril, le SIRTOM était aux côtés de la commune de St Saturnin lès Apt et de la Région Sud pour organiser une opération de nettoyage dans la combe de Font Jouvale. Avec plus de 70 participants plus de 15 m³ de déchets ont été récupérés dans la forêt sur le site de l'ancienne décharge.



Accusé de réception en préfecture
084-218490034-20241008-3171-DE
Date de réception préfecture : 10/10/2024

World Clean Up Day 2023

Le SIRTOM de la Région d'Apt, dans le cadre de son engagement dans la charte « Zéro déchet plastique », participera au World Clean Up Day (journée mondiale du nettoyage de notre planète) le 16 septembre 2023.

Initiée en France en 2018, cette action vise à nettoyer la Terre en une seule journée. En 2022, elle a rassemblé 190 pays et 15 millions de personnes avec pour objectif de mobiliser 5% de la population de chaque pays à nettoyer son territoire en une journée.

Le réseau des ambassadeurs du World CleanUp Day en France connaît une croissance exponentielle. Le mouvement gagne du terrain partout dans le pays, et son impact s'accroît en parallèle avec une prise de conscience croissante. La sensibilisation et l'information demeurent essentielles. Cette journée mondiale, qui synchronise les efforts de peuples du monde entier face à ce défi, vise à attirer l'attention d'un nombre toujours croissant de citoyens. Le World Cleanup Day est désormais piloté par l'ONG internationale Let's Do It World, basée en Estonie. Le samedi 16 septembre, l'objectif sera clairement de nettoyer la nature. Plusieurs communes et associations du territoire, comme ci-dessous avec la Nesque Propre, lanceront des initiatives que le SIRTOM soutiendra en fournissant les contenants nécessaires (bennes, conteneurs) et en prenant en charge l'acheminement et le traitement des déchets collectés.



Si vous souhaitez contribuer à la Journée mondiale du nettoyage de notre belle planète, que ce soit en rejoignant une initiative existante ou en organisant votre propre action, vous pouvez vous inscrire directement sur la carte du site :

<https://www.worldcleanupday.fr/participez/>

La communication digitale : Site internet et page Facebook

La communication digitale est un outil indispensable pour renforcer le lien avec la population. Le SIRTOM de la Région d'Apt l'a bien compris et utilise les réseaux sociaux pour créer une proximité avec les habitants, tout en maintenant un flux d'information constant et accessible.

Un site internet au service des usagers

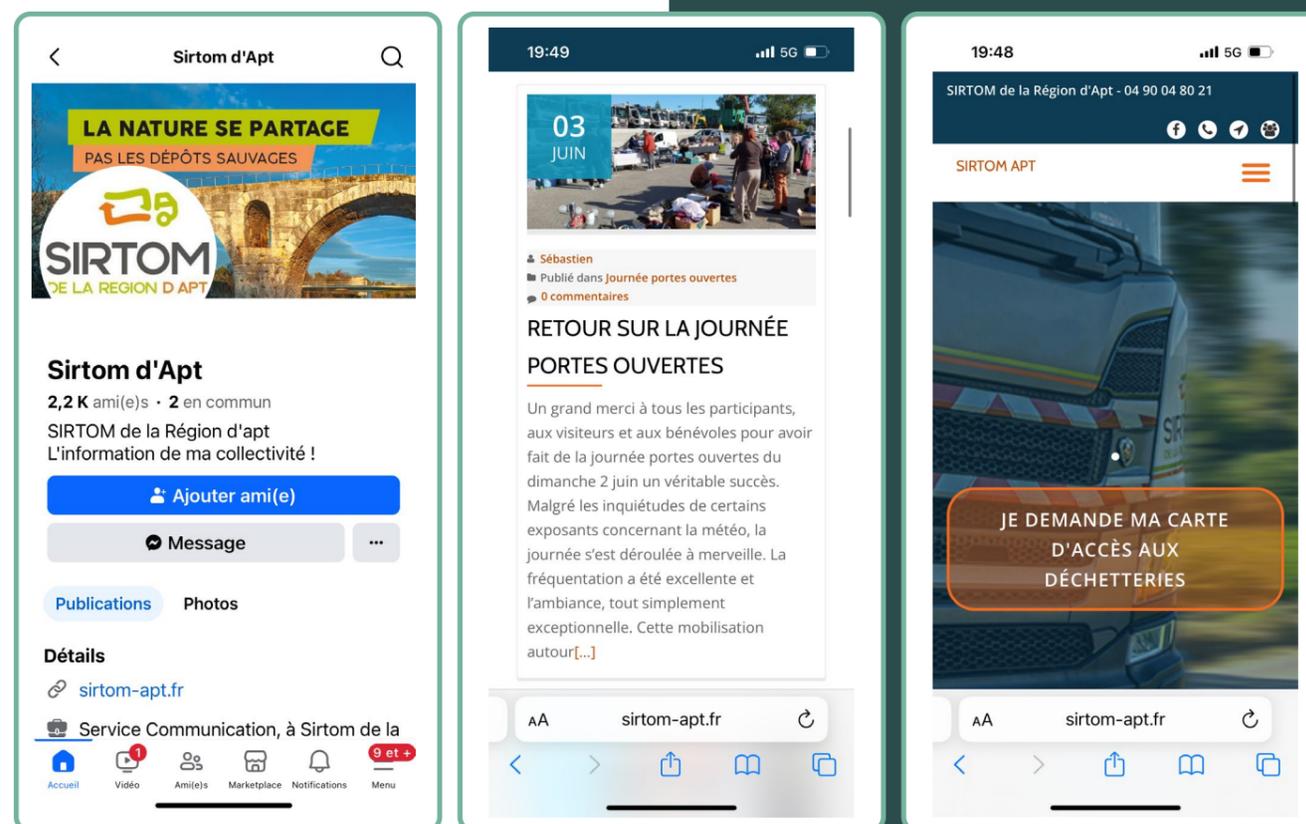
Le site internet du SIRTOM de la Région d'Apt (www.sirtom-apt.fr) se révèle être une véritable mine d'informations pour les habitants de la région.

Il permet un accès rapide et facile à toutes les données essentielles, telles que les horaires des déchetteries, les consignes de tri, et les actualités de la collectivité. Les utilisateurs peuvent y trouver des réponses à leurs questions pratiques et se tenir informés des événements et des initiatives locales, comme les distributions de composteurs et les campagnes de sensibilisation.

Parmi les services offerts, la démarche pour obtenir une carte d'accès en déchetterie est désormais entièrement dématérialisée. Les usagers peuvent demander leur carte en ligne et la récupérer ensuite directement au SIRTOM. Pour plus de commodité, il est également possible d'obtenir un badge téléchargeable sur le téléphone via l'application Dechet'tri.

Les professionnels ne sont pas en reste, car ils peuvent effectuer leurs paiements en ligne en rechargeant leur carte pro pour leurs futurs dépôts en déchetterie. Cette fonctionnalité simplifie grandement les démarches administratives et facilite la gestion des dépôts pour les entreprises locales.

En outre, le site héberge des vidéos éducatives publiées trimestriellement, offrant aux internautes des ressources visuelles pour mieux comprendre les enjeux et les bonnes pratiques du tri des déchets. Grâce à ces vidéos, les usagers peuvent approfondir leurs connaissances sur le tri sélectif et adopter des gestes plus respectueux de l'environnement.



Page Facebook : Interactivité et engagement

La page Facebook du SIRTOM joue un rôle complémentaire en renforçant l'interaction avec les habitants. Elle permet de créer une relation directe et interactive, où les publications régulières engagent la communauté, répondent aux questions et partagent des conseils pratiques.

Les vidéos postées sur le site internet sont également relayées sur Facebook, augmentant leur visibilité et leur impact. Grâce à cette plateforme, les actualités de la collectivité sont diffusées en temps réel, permettant aux habitants de rester informés des dernières initiatives et des informations pratiques.

L'utilisation des réseaux sociaux, en particulier Facebook, a un impact significatif sur la communication du SIRTOM. Ces outils permettent non seulement de diffuser rapidement et largement les informations, mais aussi de renforcer le lien avec la population. Les habitants se sentent plus proches de leur collectivité grâce à l'interactivité des réseaux sociaux, et les vidéos éducatives et les publications régulières contribuent à sensibiliser la communauté aux bonnes pratiques environnementales.

Conférence sur la Lutte contre les Dépôts Sauvages : Une Initiative du SIRTOM en Collaboration avec AMORCE

Le 26 septembre 2023, au centre culturel de Joucas a été organisée une conférence par le SIRTOM de la Région d'Apt et le Parc Naturel Régional du Luberon en partenariat avec l'association AMORCE, réunissant les élus locaux pour discuter des défis posés par les dépôts sauvages de déchets.

L'événement a bénéficié de la présence de Madame Delphine Mazabrard, déléguée générale adjointe d'AMORCE et responsable du pôle juridique de l'association. Son expertise dans le domaine de la gestion des déchets a été soulignée par tous les participants, renforçant ainsi la crédibilité et l'importance de cette rencontre.

Depuis trois ans, le SIRTOM de la Région d'Apt s'emploie activement à combattre les dépôts sauvages en collaboration avec les communes. L'installation de matériel de capture photographique a permis d'identifier les contrevenants et d'instaurer des mesures coercitives. Toutefois, la répression ne constitue qu'un aspect de leur démarche. Le SIRTOM met l'accent sur la sensibilisation, l'éducation et l'information des citoyens concernant les conséquences de leurs actes.

Les dépôts sauvages et l'abandon d'ordures ménagères en dehors des zones dédiées sont plus que de simples désagréments visuels. Ils impactent directement la qualité de vie des habitants, compliquent le travail quotidien des services municipaux et détériorent les conditions de travail des agents de collecte du SIRTOM. De plus, les coûts engendrés par la gestion de ces déchets sauvages pèsent lourdement sur la fiscalité locale.

La conférence a été l'occasion de mettre en lumière ce problème majeur et de chercher ensemble des solutions réglementaires concrètes. Les participants ont pu partager des outils, des bonnes pratiques et renforcer leurs actions communes. Cette collaboration est cruciale pour garantir aux citoyens un cadre de vie agréable et respectueux de l'environnement.



Visite de l'Écopôle Novalie : Sensibilisation et Perspectives pour les Élus et Agents du SIRTOM

Le 7 juin 2023, le SIRTOM de la Région d'Apt a organisé une visite de l'usine de valorisation énergétique (UVE) de Vedène et du Centre de tri pour ses élus et agents de services. Cet écopôle de valorisation des déchets, nommé Novalie, traite 90% des déchets du Vaucluse, y compris l'ensemble des ordures ménagères et des emballages triés sur son centre de tri pour le SIRTOM de la région d'Apt.

Les participants ont été alertés sur un danger spécifique : les violentes explosions dans le four de valorisation énergétique, causées par la présence de bouteilles de protoxyde d'azote lors de l'incinération des ordures ménagères résiduelles.

Cette visite a permis aux visiteurs de comprendre les conditions de travail et de tri des emballages dans un centre de génération ancienne. Ils ont pu observer de près les défis auxquels les agents sont confrontés quotidiennement et ont pris conscience des améliorations nécessaires pour optimiser le processus de gestion des déchets. Pour les élus, cette visite a été l'occasion d'apprécier l'ampleur du travail à réaliser pour le nouveau centre de tri, dont les travaux débiteront en 2025. Le projet, qui s'étendra sur 22 mois, vise une mise en fonctionnement théorique début 2027.



Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20241008-3171-DE
Date de réception préfecture : 10/10/2024

Visite du Salon Pollutec : Le SIRTOM de la Région d'Apt Mobilise les Acteurs Locaux pour une Transition Écologique

Le 11 octobre 2023, le SIRTOM de la Région d'Apt a organisé une visite du salon Pollutec pour les élus et agents des collectivités locales. Le SIRTOM a convié pour cette occasion ses partenaires : la Ville d'Apt, la Communauté de Communes du Pays d'Apt, La Communauté de Communes Ventoux SUD, l'Agglomération LMV, le SIECEUTOM, le Parc du Luberon, et la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, démontrant une volonté d'engagement collectif.

Lors de cette visite, les participants ont pu découvrir les dernières innovations en matière de gestion des déchets, présentées par divers fournisseurs.

Les nouvelles technologies et outils, allant des solutions de tri avancées aux équipements de valorisation énergétique, étaient au cœur des discussions. Cette rencontre a également été l'occasion de dialoguer avec les éco-organismes sur la mise en place des nouvelles Responsabilités Élargies des Producteurs (REP).

Les échanges riches et variés ont permis aux élus et agents de collectivité de mieux comprendre les avancées technologiques et les stratégies durables à adopter pour améliorer la gestion des déchets sur leur territoire. Les initiatives présentées sur le salon Pollutec offrent des perspectives prometteuses pour renforcer les actions locales en faveur de l'environnement.



Participation du SIRTOM au Challenge Inter-Entreprises de la CCPAL : Un Moment de Cohésion et de Convivialité

Le SIRTOM de la Région d'Apt a pris part pour la première fois au Challenge inter-entreprises, organisé par la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL). Cet événement, réunissant les entreprises du territoire, s'est avéré être une excellente occasion pour le SIRTOM de favoriser l'esprit d'équipe, de renforcer la cohésion entre les agents et de partager un moment convivial en dehors du cadre professionnel.



Les équipes participantes se sont affrontées dans diverses épreuves sportives et ludiques, notamment le paintball, les structures gonflables, le paddle, le parcours sur échasses, la montée à la corde et le parcours du combattant. Cette diversité d'activités a permis de mettre en avant les compétences et la solidarité des équipes dans un contexte amusant et dynamique.

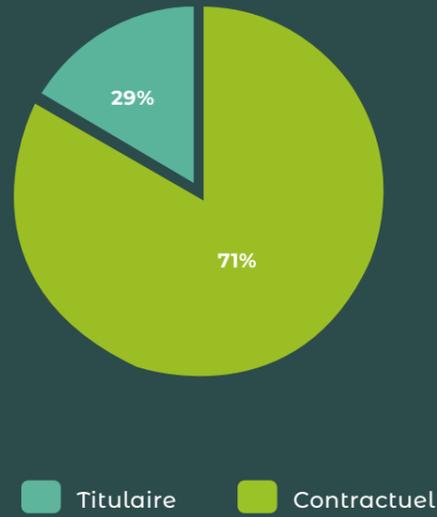
Pour sa première participation, l'équipe du SIRTOM a terminé en milieu de classement. Bien que le classement ne soit pas en tête, l'essentiel résidait dans l'expérience partagée et la cohésion de l'équipe. Les membres du SIRTOM ont démontré une forte unité et une grande détermination tout au long du challenge, renforçant ainsi les liens entre eux.

Cette journée sportive et conviviale a permis aux agents de se découvrir sous un autre angle, de relever des défis ensemble et de renforcer l'esprit d'équipe au sein de l'organisation. Le SIRTOM de la Région d'Apt envisage déjà sa participation future à ces rencontres, avec l'objectif de continuer à cultiver la solidarité et la camaraderie entre ses agents.

02. Ressources Humaines

Ressources humaines

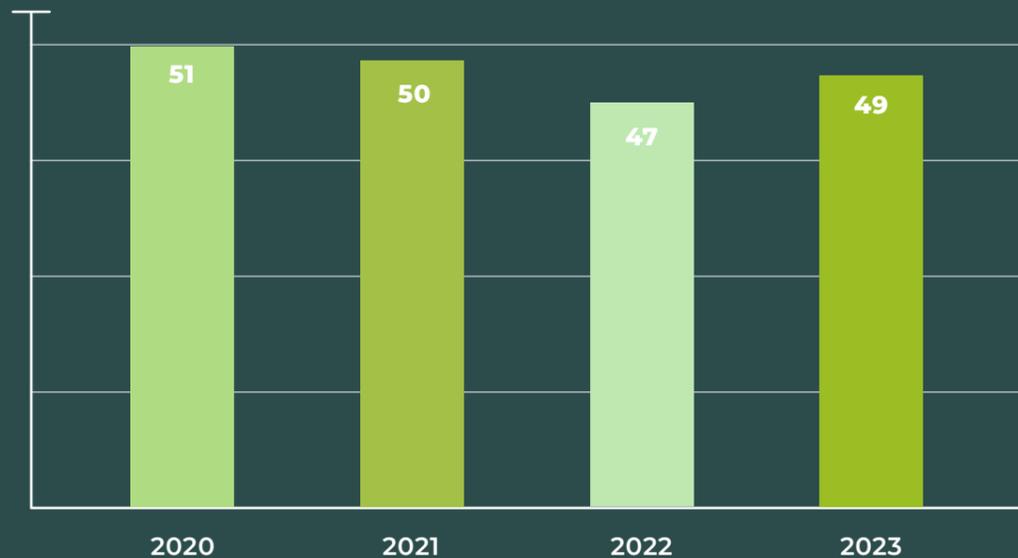
Au 31 décembre 2023, l'effectif total en équivalents temps plein (ETP) de la collectivité, hors indemnités des élus et étudiants en période de stage, est de 67.08 ETP. Cet effectif se répartit comme suit : 47.53 ETP pour les titulaires et 19.55 ETP pour les contractuels.



L'évolution des effectifs sur les quatre dernières années montre une légère diminution. En 2020, le SIRTOM comptait 51 agents, nombre qui est passé à 50 en 2021, puis à 47 en 2022, avant de remonter légèrement à 49 en 2023. Cette fluctuation reflète une politique de gestion des ressources humaines prudente et réfléchie.

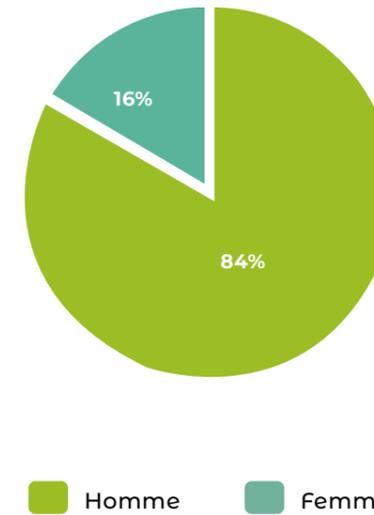
Année	2020	2021	2022	2023
Effectif titulaire	51	50	47	49

Évolution des effectifs titulaires

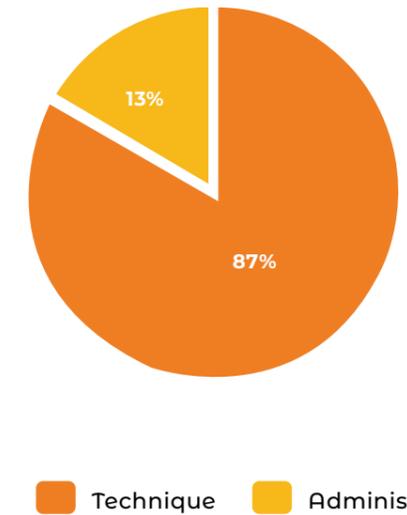


En 2023, le SIRTOM de la Région d'Apt emploie 49 agents titulaires (47.53 en ETP si l'on comptabilise les départs retraites en cours d'année et les nommés en cours d'année). Parmi eux, 82% sont des hommes et 18% sont des femmes. Cette répartition par genre montre un effort continu pour l'inclusion des femmes dans l'organisation. En termes de répartition par filière, 87% des agents sont affectés à la filière technique, tandis que 13% sont dans la filière administrative.

Répartition par sexe



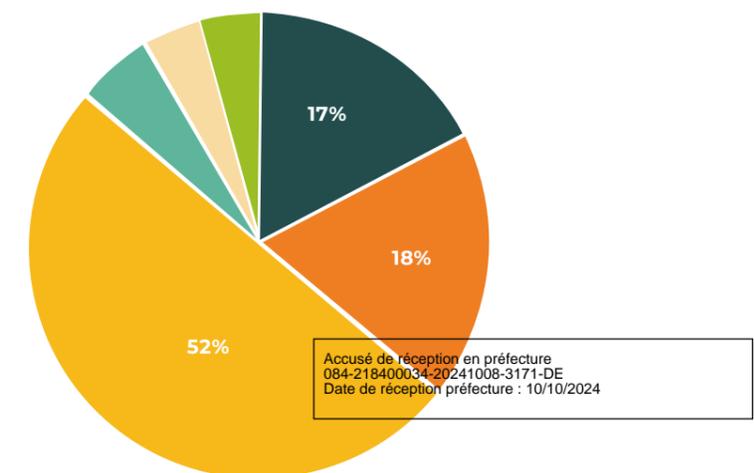
Répartition par filière



Répartition des effectifs par service

L'effectifs des services, c'est-à-dire des agents titulaires est répartis comme suit :

- Titulaire administratif
- Titulaire Collecte Ordures ménagères
- Titulaire Quai de Transfert
- Titulaire déchetterie
- Titulaire Atelier Mécanique
- Titulaire Collecte Sélective



Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20241008-3171-DE
Date de réception préfecture : 10/10/2024

Agents contractuels

Les services administratifs ont été renforcés par deux agents contractuels recrutés en tant que chefs de projet. Cette augmentation des effectifs permet de mieux répondre aux besoins croissants de la collectivité.

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Pour mener à bien son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), le SIRTOM a recruté une cheffe de projet contractuelle. Ses missions incluent la proposition, la mise en place et la coordination de diverses actions de prévention des déchets pour la collectivité, conformément au plan du SIRTOM.

Compostage collectif et individuel

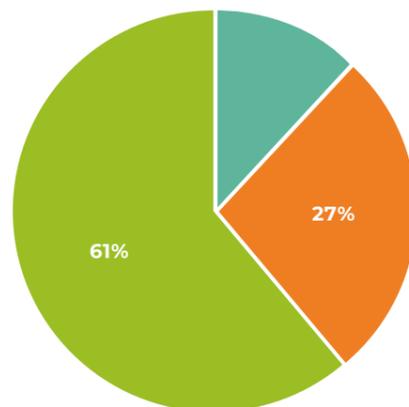
Afin d'assurer le déploiement du compostage collectif et individuel, en ligne avec l'étude préalable sur la mise en place du tri à la source des biodéchets, le SIRTOM a également recruté un maître composteur. Ce référent technique sur le territoire est responsable de la mise en œuvre opérationnelle des opérations de compostage.

Services de collecte des ordures ménagères et des déchetteries

Dans les services de collecte des ordures ménagères et des déchetteries, les contractuels sont souvent recrutés pour des remplacements temporaires d'agents absents, pour faire face à l'accroissement d'activité durant la saison estivale, ou encore pour des opérations spécifiques comme le nettoyage des bacs. Ces recrutements temporaires permettent de garantir la continuité et la qualité des services pendant les périodes de forte activité.

Répartition des contractuels par service

- Contractuel Déchetteries
- Contractuel Administratif
- Contractuel Collecte Ordures Menagères



Évolution de l'absentéisme

L'absentéisme au sein du SIRTOM de la Région d'Apt est supérieur à la moyenne nationale de la fonction publique territoriale. Environ 56% des motifs d'absence sont dus à des maladies graves, impactant exclusivement certains services techniques, soit le service de Collecte des Ordures Ménagères, suivi par le service Déchetterie.

Le critère de l'âge a une influence avérée sur les absences pour raison de santé : les employés de plus de 40 ans sont les plus touchés par les maladies ordinaires, tant chez les hommes que chez les femmes. Les arrêts les plus longs sont particulièrement fréquents chez les agents de plus de 50 ans, souvent en raison de pathologies sévères.

Les absences pour arrêt de travail au SIRTOM de la Région d'Apt, que ce soit pour les titulaires ou les contractuels, ont montré des variations significatives au cours des trois dernières années.

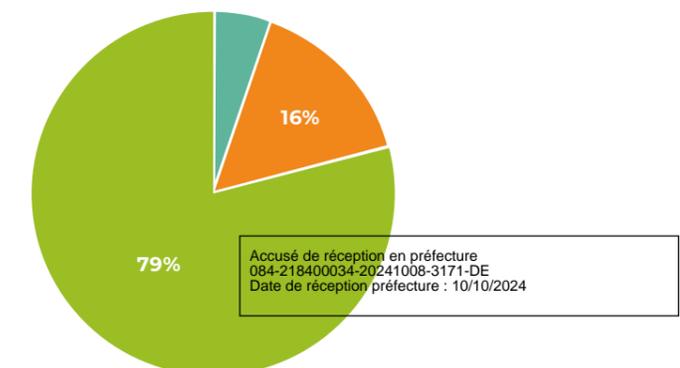
Arrêt de travail (en jours) quelques soit le statut (titulaires, contractuels)	2021	2022	2023
Jour de congé maladie ordinaire	856	1 037	954
Maladie de Longue Durée	946	985	1 915
Maladie professionnelle	0	0	0
Accident de service	403	362	551

Maladie ordinaire

En 2021, les jours de maladie ordinaire s'élevaient à 856. Ce nombre a augmenté à 1037 en 2022, avant de diminuer de 8.5% en 2023. La répartition par service en 2023 montre que la majorité des jours de maladie ordinaire concernent le service de Collecte des Ordures Ménagères avec 755 jours, suivi des Déchetteries avec 150 jours, et le service Administratif avec 49 jours.

Répartition des jours de maladie ordinaire

- Collecte Ordures Menagères
- Déchetteries
- Administratif

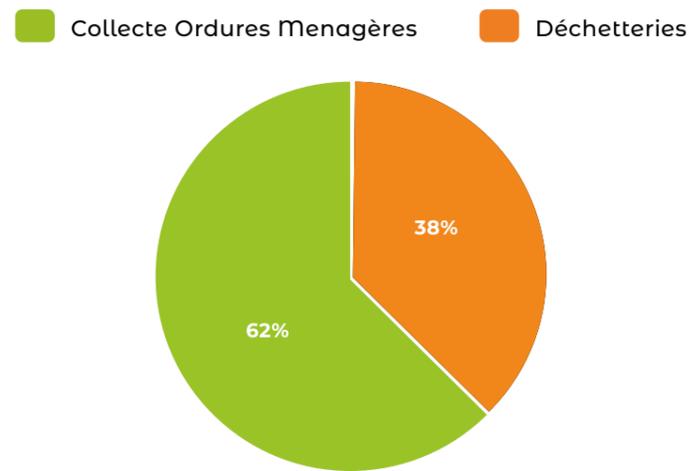


Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20241008-3171-DE
Date de réception préfecture : 10/10/2024

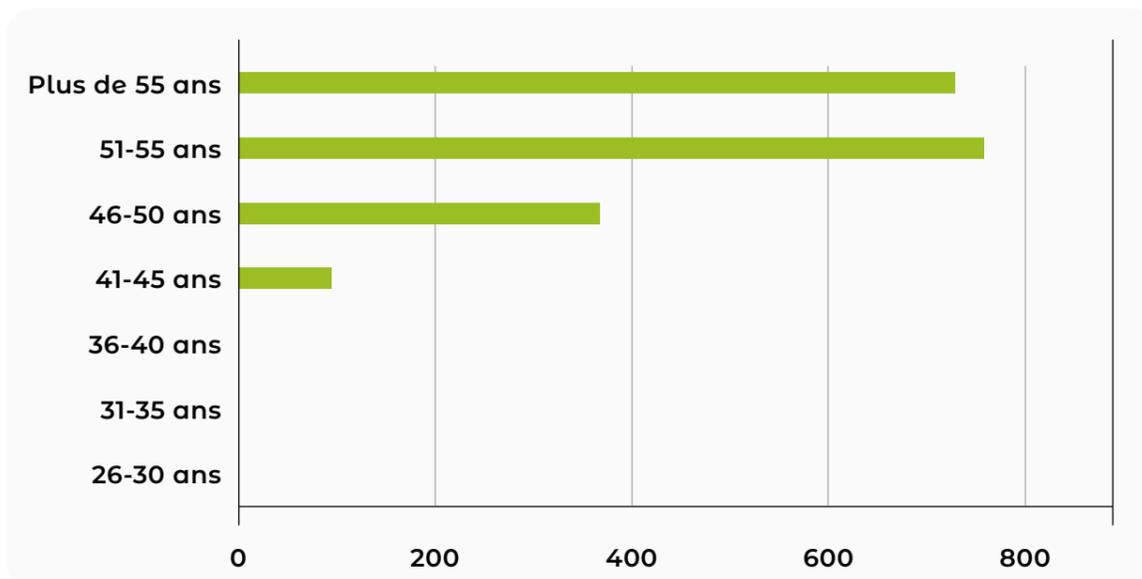
Maladie de longue durée

Les jours de maladie de longue durée ou de longue maladie ont également connu une augmentation notable. De 946 jours en 2021, le chiffre est passé à 985 en 2022, pour atteindre un pic de 1915 jours en 2023. En termes de répartition par service en 2023, la Collecte des Ordures Ménagères est encore une fois la plus impactée avec 1195 jours, suivie des Déchetteries avec 720 jours. Les autres services n'ont pas enregistré de jours pour cette catégorie.

Répartition des jours de maladie longue durée



Jours d'arrêt de maladie longue durée et longue maladie par tranche d'âge



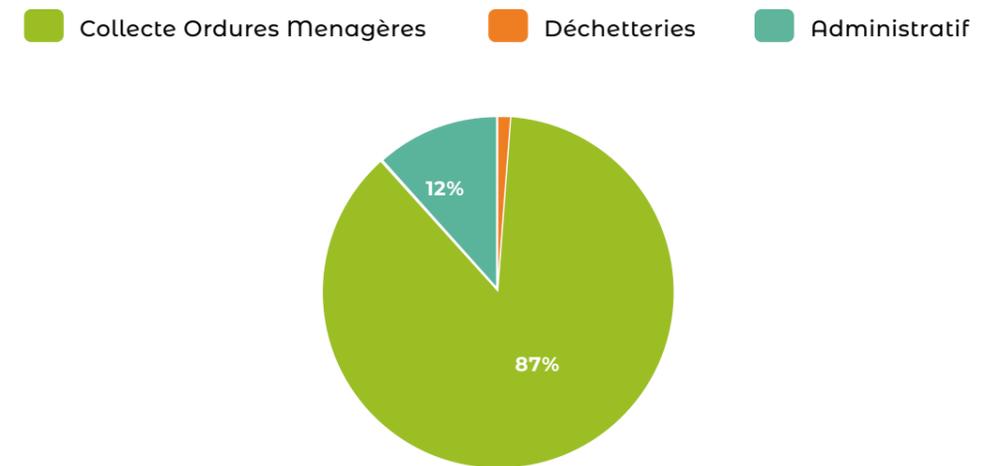
Maladie professionnelle

Aucune journée n'a été enregistrée pour maladie professionnelle durant cette période de 2021 à 2023.

Accident de service

Les jours d'absence dus à des accidents de service ont également fluctué, passant de 403 jours en 2021 à 362 en 2022, avant d'augmenter à 551 en 2023. En 2023, le cumul des jours d'accident répartis par service montre que le service de Collecte des Ordures Ménagères est le plus touché avec 485 jours, suivi par le service de Nettoyage des Locaux avec 65 jours, et les Déchetteries avec 6 jours.

Cumul du nombre de jour en accident répartis par service



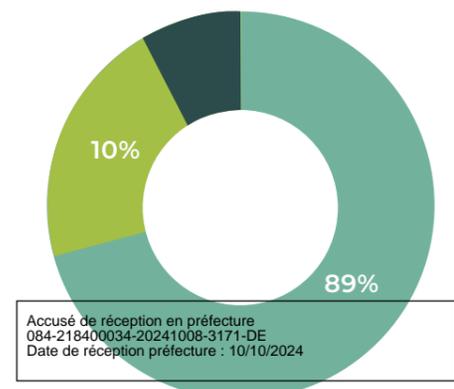
Accident de travail et de trajet

Le nombre d'accidents de travail avec arrêt a été stable entre 2022 et 2023 avec 7 accidents chaque année. En 2023, un accident de trajet a été enregistré pour la première fois sur la période étudiée. Les accidents de travail sans arrêt sont passés de 1 en 2021 à 0 en 2022, puis à 1 en 2023.

La gestion des absences, notamment pour les personnels 40/60 ans, et la prévention des accidents de travail restent des défis cruciaux pour l'organisation. Des efforts continus en matière de prévention et de suivi des risques professionnels sont essentiels pour améliorer le bien-être des employés et maintenir l'efficacité opérationnelle.

Nature des lésions

- Troubles musculo squelettiques
- Lésions cutanées et musculaires superficielles
- Entorse, luxation



Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20241008-3171-DE
Date de réception préfecture : 10/10/2024

L'engagement du SIRTOM dans la prévention des risques

Le SIRTOM de la Région d'Apt démontre une implication manifeste et structurée dans la prévention des risques, en déployant plusieurs actions clés.

Tout d'abord, la réalisation et le suivi du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) permettent d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser les risques, garantissant ainsi une maîtrise effective. En 2022, la création par délibération d'une Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT), assure une réflexion collective et un dialogue continu sur la sécurité et les conditions de travail.

La nomination d'un assistant de prévention renforce cette dynamique en dédiant une personne à la coordination des actions de prévention. De plus, le SIRTOM a établi une convention de mise à disposition avec le Centre de gestion d'un Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI), apportant une expertise supplémentaire dans le suivi des conditions de travail et le respect des normes de sécurité. L'engagement financier du SIRTOM se traduit par l'acquisition de matériel et d'équipements de sécurité, notamment des équipements de protection individuelle (EPI).

Pour renforcer cet engagement, le SIRTOM a instauré un accueil sécurité pour tous les nouveaux agents contractuels intégrant la

collectivité. Cette procédure vise à fournir toutes les informations nécessaires à leur prise de poste, favorisant une transition en douceur et une intégration sécurisée. Un livret d'accueil sécurité a été créé, constituant un support précieux et exhaustif sur les normes et pratiques de sécurité à adopter. Cet accueil ne se limite pas aux nouveaux arrivants : tous les agents, qu'ils soient saisonniers, stagiaires, contractuels ou titulaires, sont concernés afin d'assurer une compréhension uniforme et complète des règles de sécurité. Cette attention s'étend aussi aux agents changeant de poste, d'outil de travail, ou reprenant leur activité après un arrêt de travail d'au moins trois semaines, pour garantir une reprise sécurisée et à jour des dernières procédures.

En 2023, le SIRTOM a entrepris une démarche auprès du service de collecte des ordures ménagères avec la programmation d'ateliers de co-développement. Ces ateliers ont permis à quelques agents de proposer des améliorations concrètes des conditions de travail. Une démarche similaire est prévue pour le service déchetterie en 2024, avec une mobilisation accrue du personnel.

Enfin, la formation occupe une place centrale dans cette démarche. En sensibilisant les agents aux bonnes pratiques et aux procédures à suivre, le SIRTOM s'assure que chaque employé est bien préparé pour minimiser les risques et travailler en toute sécurité.



03. Indicateurs techniques

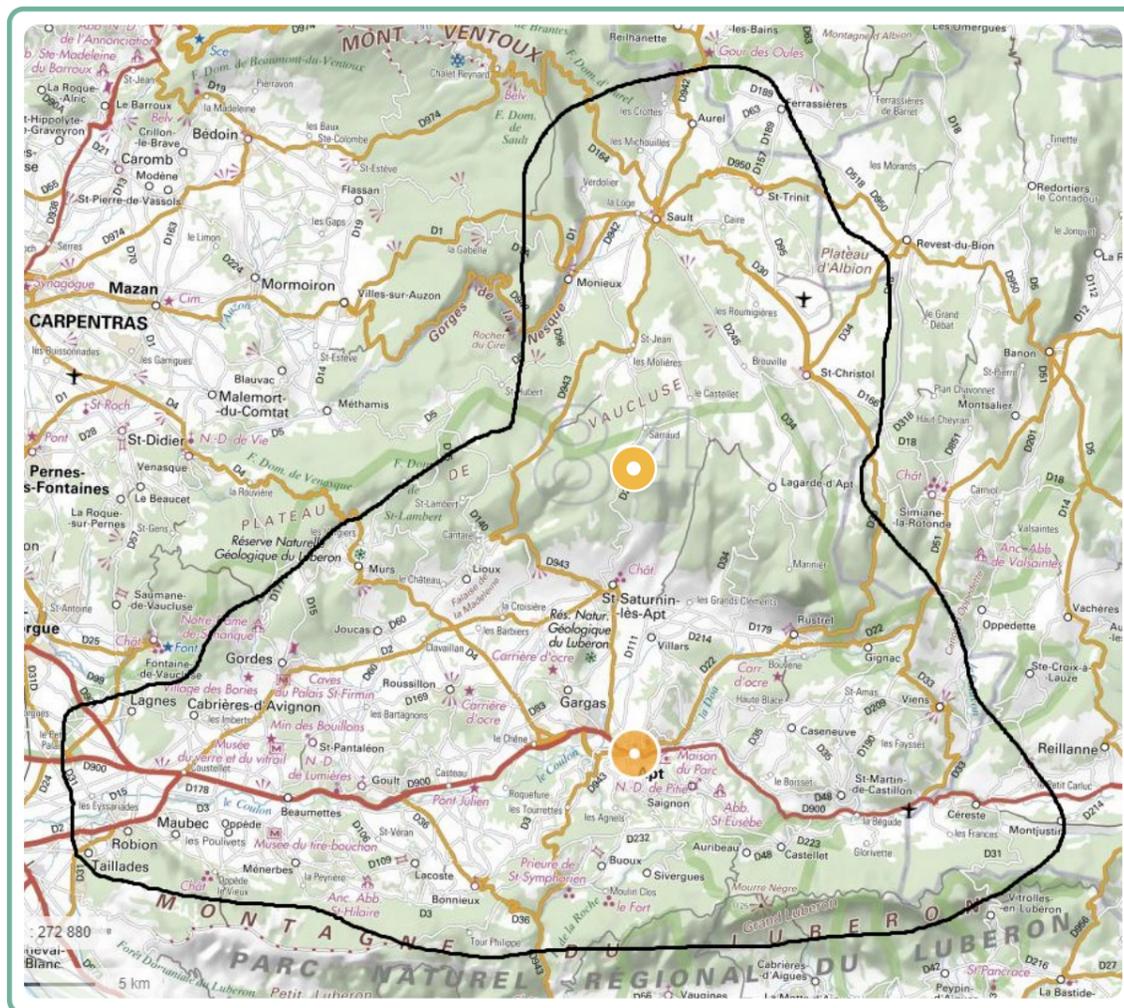
Le territoire desservi

Le SIRTOM (Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) de la région d'Apt est un syndicat mixte fermé qui a pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Le territoire est localisé sur une partie du nord Luberon et du plateau d'Albion.

En 2023, 40 communes ont eu recours aux services du SIRTOM de la région d'Apt pour une population de 45 657 habitants permanents (Source : Insee, RP2020 (géographie au 01/01/2023),

Le territoire du SIRTOM de la région d'Apt se situe à cheval sur les départements du Vaucluse (84), des Alpes-de-Haute-Provence (04) et de la Drôme (26). Il est considéré comme majoritairement de typologie MIXTE A DOMINANTE RURALE, avec une densité moyenne de 46 habitants/km². Certaines communes, notamment la commune d'Apt, possèdent néanmoins des centres-villes denses, se rapprochant plutôt d'une typologie urbaine.

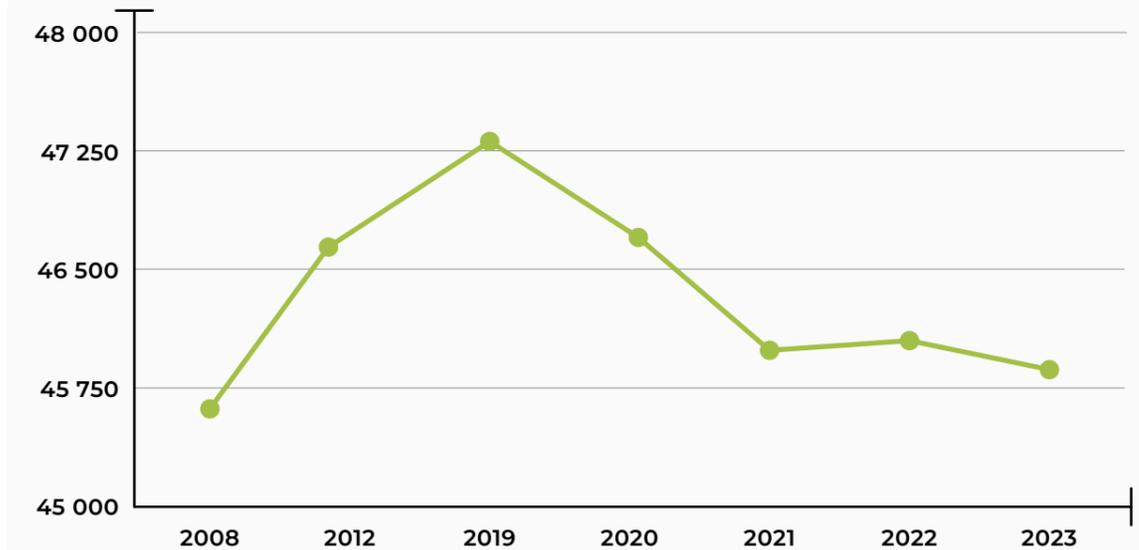
Les communes d'Oppedette et de Sainte-Croix-a-Lauze ne sont pas adhérentes au SIRTOM. Elles bénéficient uniquement d'un partenariat pour pouvoir accéder aux déchèteries du SIRTOM.



Evolution et répartition de la population

Selon les données INSEE, la population totale du SIRTOM a atteint 45 657 habitants en 2023. Le territoire connaît sur ces dernières années une décroissance démographique, avec une diminution de -3,1% de la population depuis 2019 (soit -0,78%/an).

Évolution de la population 2008-2023



Population - Rec. 2020		Type d'habitat
CCPAL	29 172	
Secteur Pays d'Apt	22 856	
AURIBEAU (84400)	75	Rural
APT (84400)	10 774	Urbain
BUOUX (84480)	103	Rural
CASTELLET (84400)	114	Rural
CASENEUVE (84750)	520	Rural
CERESTE (04110)	1 217	Semi-urbain
GARGAS (84400)	3 095	Semi-urbain
GIGNAC (84400)	74	Rural
LARGADE D'APT (84400)	31	Rural
RUSTREL (84400)	699	Rural
SAIGNON (84400)	943	Rural
ST SATURNIN LES APT (84490)	3 022	Semi-urbain
SIVERGUES (84400)	48	Rural
VILLARS (84400)	785	Rural
ST MARTIN DE CASTILLON (84750)	708	Rural
VIENS (84750)	646	Rural

Population - Rec. 2020		Type d'habitat
Secteur Pont Julien	6 316	
BONNIEUX (84480)	1 203	Rural
GOULT (84220)	1 095	Rural
JOUCAS (84220)	356	Rural
LACOSTE (84480)	442	Rural
LIoux (84220)	294	Rural
MENERBES (84560)	1 000	Rural
MURS (84220)	410	Rural
ROUSSILLON (84220)	1 321	Rural
ST PANTALEON (84220)	195	Rural

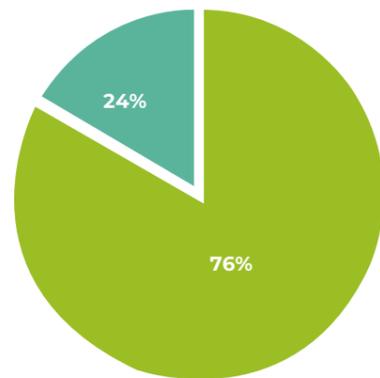
Population - Rec. 2020		Type d'habitat
C.A Luberon Mont de Vaucluse	13 646	
Secteur Coustellet	11 640	
CABRIÈRES D'AVIGNON (84220)	1 837	Rural
LAGNES (84800)	1 706	Rural
MAUBEC (84660)	1 947	Rural
OPPEDE (84580)	1 313	Rural
ROBION (84440)	4 837	Semi-urbain
Secteur Gordes - Beaumettes	2 006	
GORDES (84220)	1 699	Rural
LES BEAUMETTES (84220)	307	Rural

Population - Rec. 2020		Type d'habitat
C.C Ventoux-Sud	2 702	
AUREL (84390)	191	Rural
FERRASSIERES (26570)	126	Rural
MONIEUX (84390)	278	Rural
ST CHRISTOL* (84390)	600	Rural
ST TRINIT (84390)	124	Rural
SAULT (84390)	1 383	Semi-urbain

*hors population 2ème REG - Populations légales, 1 393 habitants

Population - Rec. 2019		Type d'habitat
C.C Pays de Banon (convention déchetterie)	137	
OPPEDETTE (04110)	47	Rural
ST CROIX A LAUZE (04110)	97	Rural

Répartition de la population 2023



■ Apt ■ Autres communes

EPCI adhérents	Nbr de communes	Population	Part/ Population
CC Pays d'Apt Luberon	25	29 172	64%
C.A Luberon Mont de Vaucluse	7	13 646	30%
CC Ventoux-Sud	6	2 702	6%

Un territoire mixte à dominance rurale et touristique

Entre 1.75 et 2.67 habitants par ménage
* De 7% à 54% de résidences secondaires

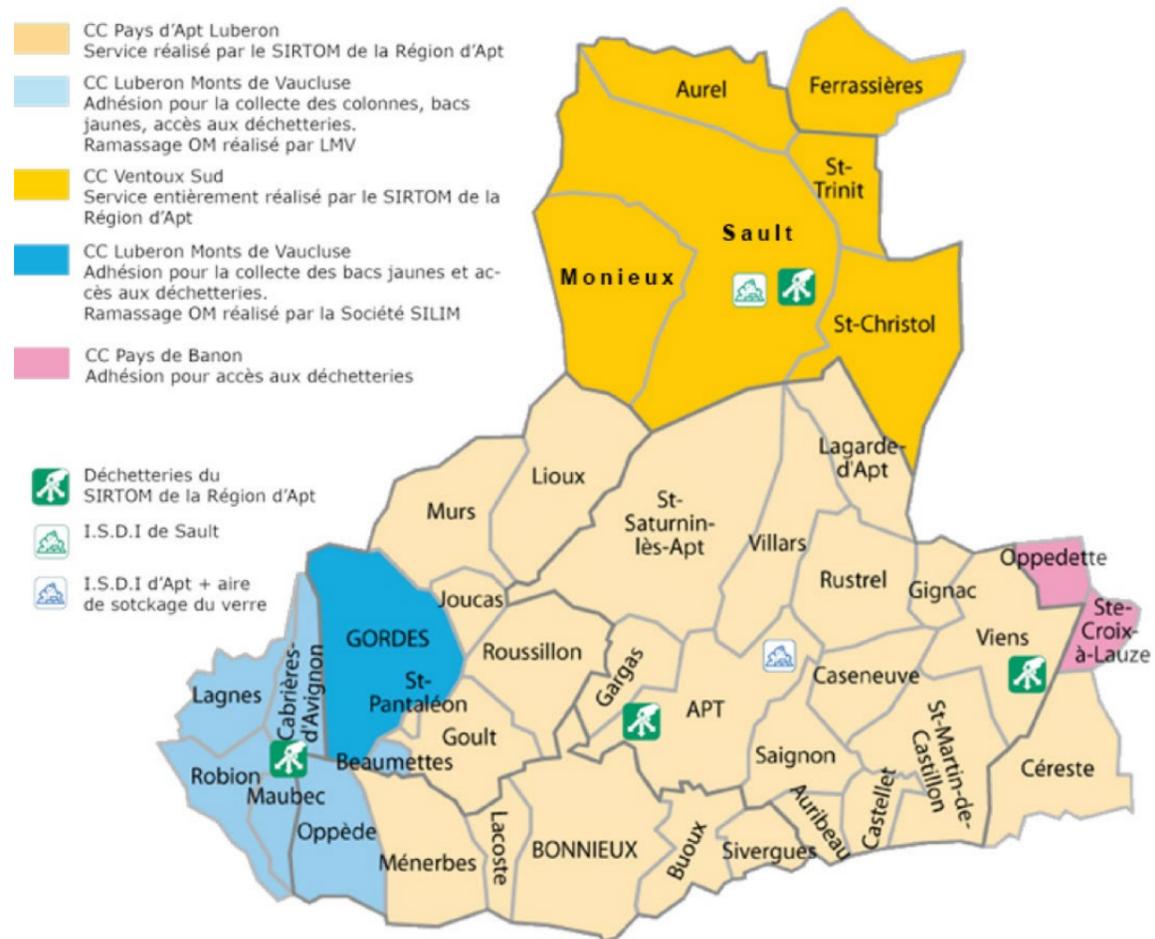
De 4% à 51% d'habitants collectifs selon les communes

De 7% à 54% de résidences secondaires

Le territoire et ses installations

Toutes les communes sont adhérentes par l'intermédiaire des trois établissements publics de coopération intercommunale : C.C. Pays d'Apt Luberon, C.A. de Luberon Mont de Vaucluse et C.C. Ventoux Sud.

La C.C. du Pays de Banon utilise nos déchetteries pour les habitants d'Oppedette et Sainte-Croix-à-Lauze par convention.



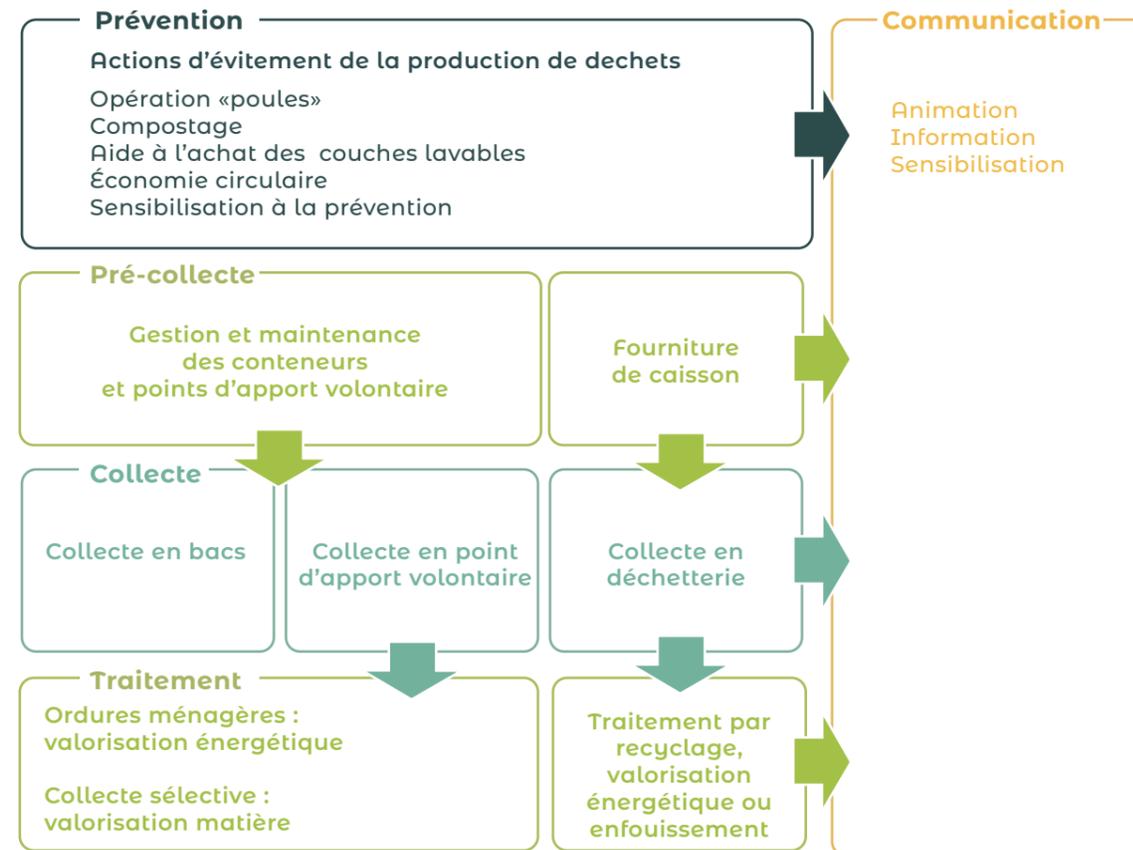
Déchets pris en charge par le service

Déchets	Type de collecte
OMr (Ordures Ménagères résiduelles)	Point de regroupement
EMB (Emballages Ménagers Recyclables)	Point de regroupement ou PAV
Papiers	Point de regroupement ou PAV
Verre	PAV
TLC (Textile d'habillement, linge de maison...)	PAV
Gravats	Déchetteries
Déchets verts	Déchetteries
Tout venant non recyclable, encombrants	Déchetteries
DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement)	Déchetteries
Ferrailles	Déchetteries
Cartons	Point de regroupement ou déchetteries
Pneumatiques usés	Déchetteries
DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)	Déchetteries
Huiles de vidange de moteur	Déchetteries
Huiles végétales	Déchetteries
Piles	Déchetteries
Capsules d'aluminium de café	Point de regroupement ou PAV
Ampoules et néons	Déchetteries
Batteries au plomb	Déchetteries
Cartouches d'encre	Déchetteries
Petits extincteurs	Déchetteries
Ameublement, vaisselle, équipements ménagers	Chalet réutilisation déchetterie Apt

Compétences

Le SIRTOM exerce l'intégralité de la compétence transfert et traitement. En ce qui concerne les collectes, une partie de la compétence est exercée directement par des intercommunalités, à savoir :

- Collecte des ordures ménagères : communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse,
- Collecte des bacs jaunes : Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse sur les communes de Gordes et Les Beaumettes



C.A Luberon Mont de Vaucluse	Collecte ordures ménag.	Sélectif bacs jaunes	Sélectif P.A.V.	Déchetteries	Traitement
Les Beaumettes (84220)	CCLMV (prestataire Privé)		SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Cabrières d'Avignon (84220)	CCLMV	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Gordes (84220)	CCLMV (prestataire Privé)		SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Lagnes (84800)	CCLMV	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Maubec (84660)	CCLMV	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Oppede (84580)	CCLMV	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Robion (84440)	CCLMV	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM

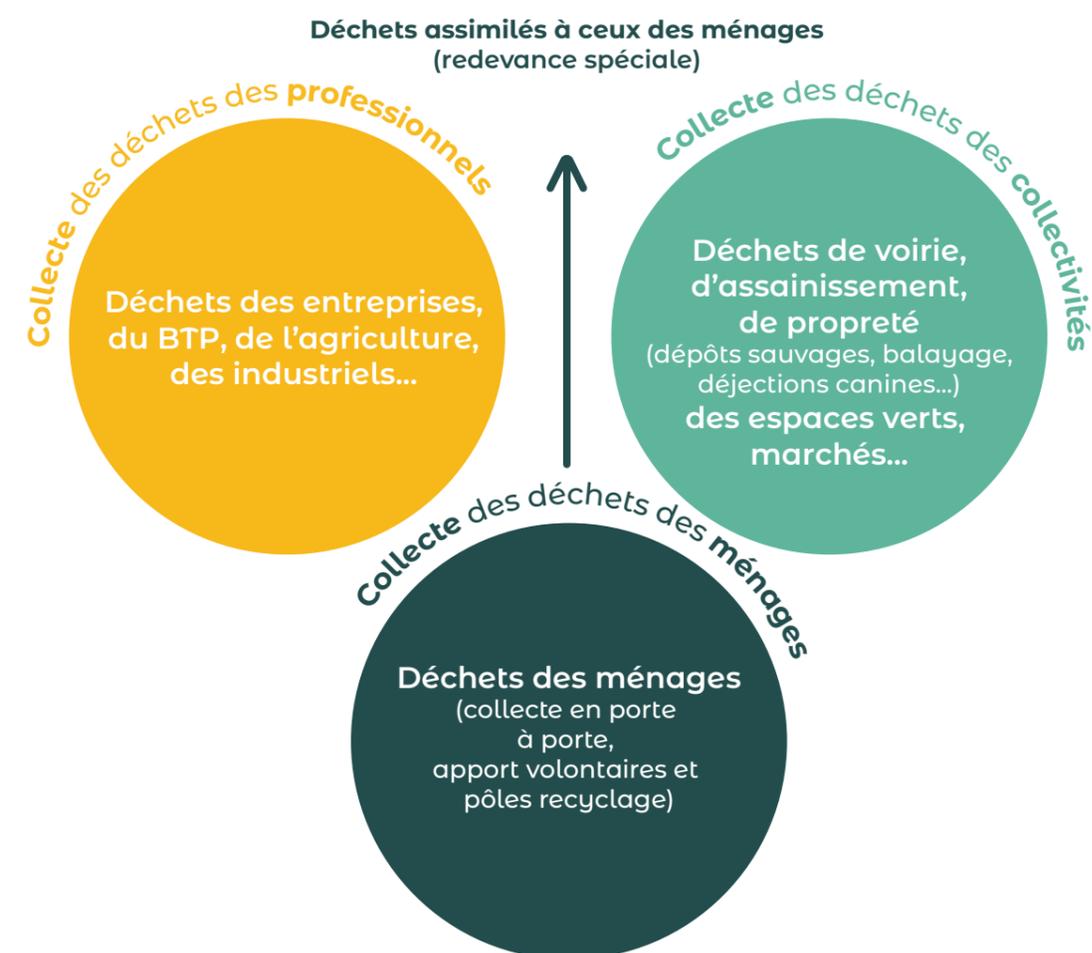
C.C. du Pays d'Apt	Collecte ordures ménag.	Sélectif bacs jaunes	Sélectif P.A.V.	Déchetteries	Traitement
Auribeau (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Apt (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Bonnieux (84480)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Buoux (84480)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Castellet (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Caseneuve (84750)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Cereste (04110)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Gargas (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Gignac (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Goult (84220)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Joucas (84220)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Lagarde d'Apt (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Lacoste (84480)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Lioux (84220)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Ménerbes (84560)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Murs (84220)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Rustrel (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Saignon (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
ST Saturnin les Apt (84490)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Sivergues (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Roussillon (84220)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Villars (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
ST Martin de Castillon (84750)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
ST Pantaleon (84220)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Viens (84750)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM

C.C Pays de Banon	Collecte ordures ménag.	Sélectif bacs jaunes	Sélectif P.A.V.	Déchetteries	Traitement
Oppedette (04110)(1)				SIRTOM	
St Croix à Lauze (04110)(2)				SIRTOM	

Périmètre d'action publique du SIRTOM de la Région d'Apt

Les déchets ménagers et assimilés regroupent l'ensemble des déchets produits par les ménages et des déchets dits « assimilés », qu'ils soient collectés en déchetteries ou en points de regroupement.

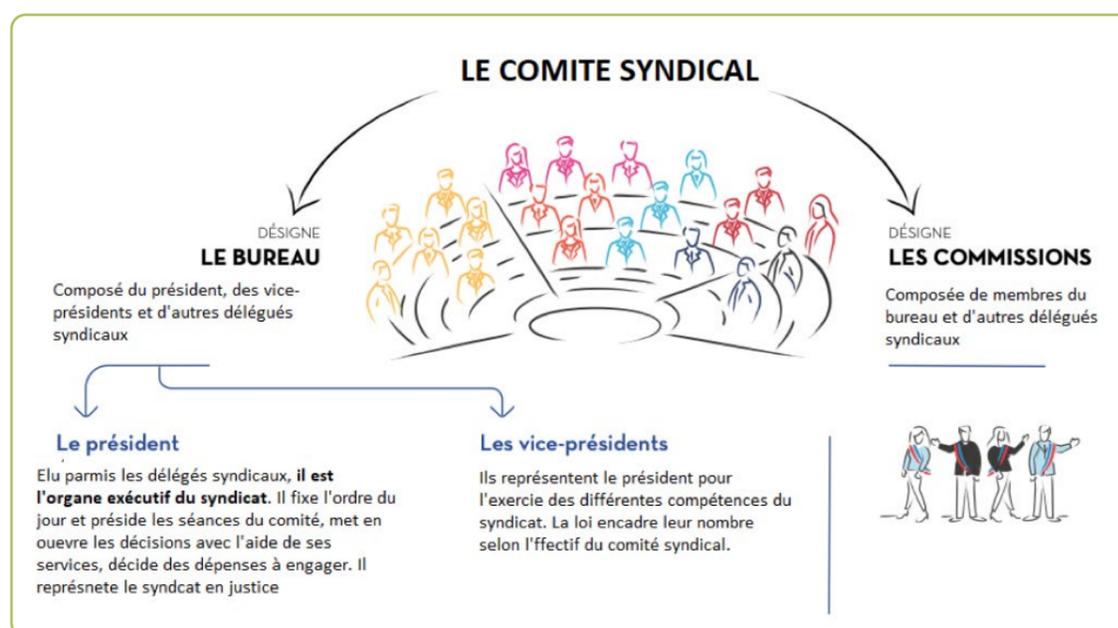
Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières (article L 224-14 du code général des collectivités territoriales). Il s'agit des déchets des entreprises ou collectivités (artisans, commerçants, services techniques des collectivités...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...)



L'organisation institutionnelle

Le SIRTOM de la région d'Apt est administré par un comité syndical dont les sièges sont répartis entre les communes et les communautés de communes adhérentes. Chaque commune est représentée, quel que soit le nombre d'habitants, par un délégué titulaire et un délégué suppléant ce qui représente un total de 38 délégués titulaires et 38 suppléants.

Le fonctionnement du SIRTOM repose sur trois instances politiques différentes : le comité syndical, le bureau syndical et les commissions spécialisées. Ces instances sont complétées par l'équipe administrative et technique composée des agents du syndicat.



Le comité syndical

Le comité syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat. Il s'agit d'une compétence de droit commun très large dont le vote du budget est l'acte principal. En effet, le budget fixe les autorisations de recettes et de dépenses pour l'année en cours.

Monsieur AUBERT Lucien a été élu, en 2020, pour un deuxième mandat à la présidence du syndicat.

En 2023, le Comité s'est réuni 5 fois :

- Le 21 février 2023 à Apt
- Le 20 mai 2023 à Apt
- Le 26 septembre 2023 à Joucas (quorum non atteint)
- Le 3 octobre 2023 à Apt
- 19 décembre 2023 à Apt

Le bureau syndical

Le bureau syndical agit par délégation du comité pour le règlement des affaires courantes. En 2023, le Bureau s'est réuni 4 fois à Apt dans les locaux du SIRTOM aux dates suivantes :

- Le 28 janvier 2023
- Le 6 juin 2023
- Le 25 juillet 2023
- Le 12 décembre 2023

Il est composé de :

- **Président** : Monsieur Lucien AUBERT
- **1er Vice-Président** : Monsieur Yves MARCEAU
- **2eme Vice-Président** : Monsieur André LECOURT
- **3eme Vice-présidente** : Madame Corinne MIETZKER
- Madame Claire ARAGONES
- Monsieur Jean Pierre BOYER
- Monsieur Jean Marcel GUIGOU
- Monsieur Michel HAMEAU
- Madame Magali MALAVARD
- Monsieur Luc MILLE
- Monsieur Frédéric PASTEL
- Monsieur Didier PERELLO
- Monsieur Pascal RAGOT
- Monsieur Claude SILSVESTRE

Les commissions

Les commissions sont au nombre de trois : commission d'appels d'offres, commission du personnel et la commission consultative de suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) créée en 2022. Leurs membres sont désignés au sein du conseil syndical afin d'instruire les dossiers qui leurs sont soumis et relevant de leur spécialité.

En 2023, l'étude menée sur le tri à la source des biodéchets a été suivie par une commission spécialisées constituée des élus du bureau.

L'équipe administrative et l'équipe technique

L'effectif pourvu pour l'année 2023 est de 49 agents titulaires au 31 décembre 2023, à cela s'ajoutent 2 chargés de mission sur le compostage et le PLPDMA ainsi que des agents contractuels.

Les services administratifs

Les services administratifs comptent 8 agents titulaires dont 1 agents contractuels. Les services administratifs sont divisés en 7 secteurs :

- La direction
- Le service comptabilité et gestion
- Le service du personnel
- Le service des marchés publics
- Le service communication et animation
- Le service formations
- Le service redevance spéciale et cartes d'accès des déchetteries

Les services techniques

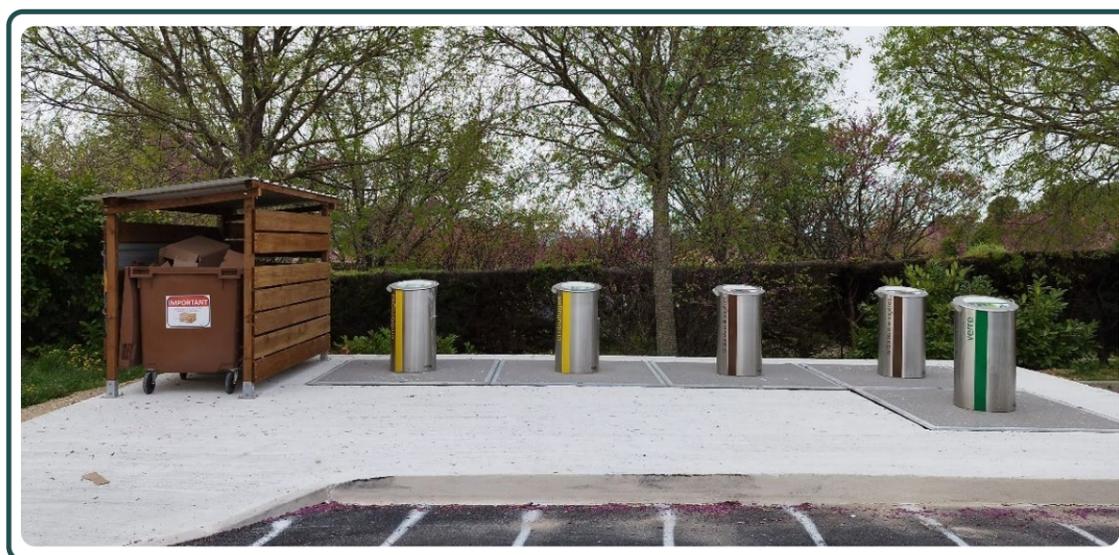
En 2023, un responsable technique a été nommé afin d'encadrer l'ensemble de ces services.

Les services techniques comptent 38 agents titulaires. En fonction des besoins, des agents saisonniers ou en remplacement d'agents malades sont recrutés.

- Le service de collecte des ordures ménagères et du tri (bacs jaunes) est placé sous la responsabilité d'un chef de service qui s'occupe de l'organisation des tournées, de la gestion au quotidien des agents, des relations avec les usagers et les collectivités et de tous les aspects techniques concernant ce service.

La collecte est assurée par une équipe d'agents titulaires composée de 16 chauffeurs poids-lourds et 8 ripeurs, complétée par des saisonniers.

- Le quai de transfert, avec deux agents permanents, fonctionne sans interruption du lundi au samedi de 5h00 à 19h00.
- Les déchetteries sont encadrées par un responsable :
haut de quai : 7 gardiens titulaires
bas de quai : 2 chauffeurs titulaires qui sont renforcés par 2 chauffeurs contractuels
- La collecte des points d'apport volontaire des emballages, papier et verre est réalisée par grutage. Deux agents sont affectés au service
- L'entretien de l'ensemble des véhicules et du matériel est assuré par un chef d'atelier et un mécanicien. Les horaires de travail permettent une ouverture de ce service de 5h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
- L'entretien des locaux est assuré par du personnel à temps partiel.



La collecte des ordures ménagères

Parc des bacs de collecte

Les déchets ménagers résiduels sont collectés en points de regroupement à l'aide de bacs roulants de 240 à 770 litres, avec une fréquence de 2 à 5 fois par semaine, qui est plus élevée pendant la saison estivale.

Les emballages ménagers recyclables sont collectés en points de regroupement à l'aide de bacs roulants de 340 litres à 770 litres ou dans des conteneurs enterrés de 3000 litres. Sur certains secteurs, il est disposé des colonnes aériennes de 4 m³. L'ensemble de ces bacs subit un lavage et une désinfection deux fois par an, au printemps et à l'automne. La maintenance des conteneurs est réalisée en régie. En partenariat avec la CC PAL mais aussi avec l'aide financière de l'Etat par le biais de la Dotation d'Équipement aux Territoires, le syndicat déploie l'installation de conteneurs enterrés de grands volumes.



Ce système de bacs présente à la fois un avantage esthétique mais aussi pratique. Au total, le secteur du Pays d'Apt est équipé de 189 conteneurs enterrés répartis sur 51 points de collectes.

Le SIRTOM développe également les points cartons avec pour objectif d'équiper d'au moins un point toutes les communes concernées par ce service d'ici juin 2024. Pour cela des bacs de 1000 litres ou éventuellement des bennes dédiées sont mis en place.

Les communes prennent à leur charge l'habillage des bacs.

Répartition des communes par collecteur

Cette collecte concerne 31 communes pour une population de 31 874 habitants.

Collecteurs	Ordures ménagères Communes collectées	Tri sélectif Communes collectées
SIRTOM (CCPAL + CCVS)	31	31
CA Luberon Monts de Vaucluse	5	5
CA Luberon Monts de Vaucluse, secteur Gordes, Les Beaumettes	2	2
Total	38	38

En 2023, ce sont 15 625.08 tonnes d'ordures ménagères résiduelles qui ont été réceptionnées au quai de transfert du SIRTOM de la région d'Apt dont 15 511.02 tonnes provenant des ménages et des déchets d'activité économique. Soit 4.82% en moins par rapport à l'année 2022.

D'après les données de l'étude de caractérisation réalisée dans le cadre du service de prévention et de gestion des déchets) en juin 2022 sur les collectes du SIRTOM, la part déchets ménagers assimilés (DMA) déchets d'activités économiques collectés représenteraient 12% des OMr soit 1 861tonnes.

Répartitions des tonnages par secteurs

Collecteur	Communes collectées	Habitants	Tonnage collecté	Kg par hab.	Variation tonnages par rapport 2022
SIRTOM (CCPAL + CCVS)	31	31 874	11 583,48	363,41	-4,62%
CA LMV (Secteur Coustellet)	5	11 640	2 770,54	238,02	-4,49%
CA LMV (Secteur Gordes, Les Beaumettes)	2	2 006	1 157,00	576,77	-9,94%

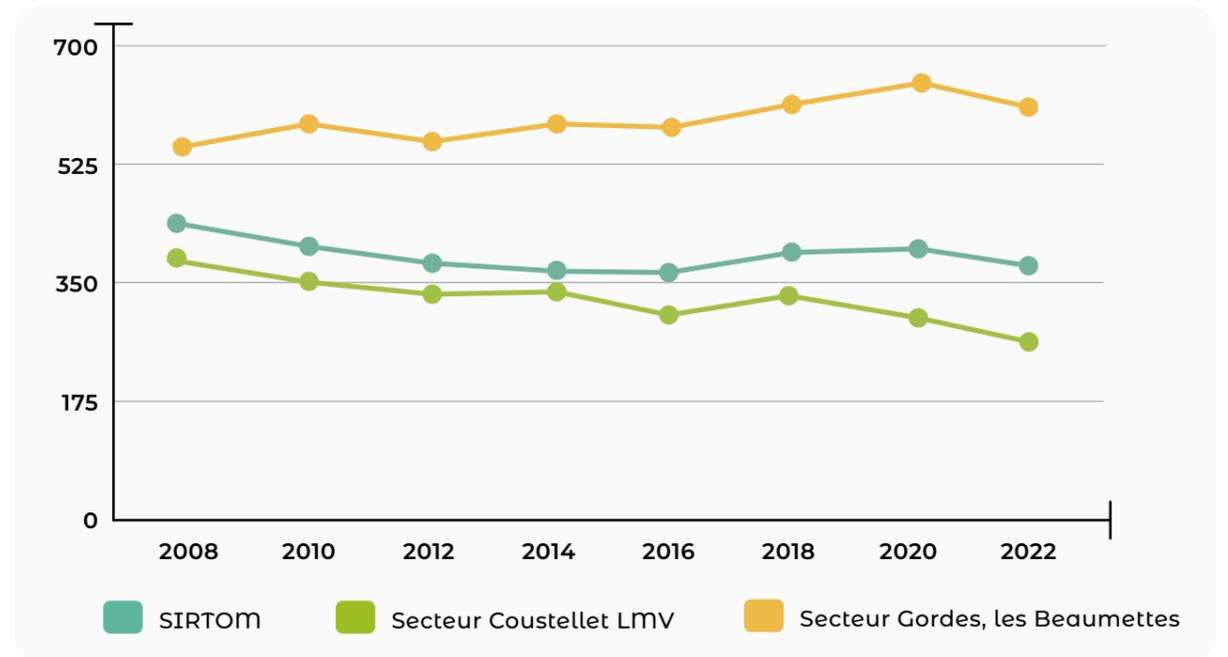
(1) La CA LMV réalise une collecte en PAV qui est détournée sur le quai de transfert de Cavailon. Ces tonnages ne sont pas comptabilisés dans les ratios de ce secteur.

Analyse

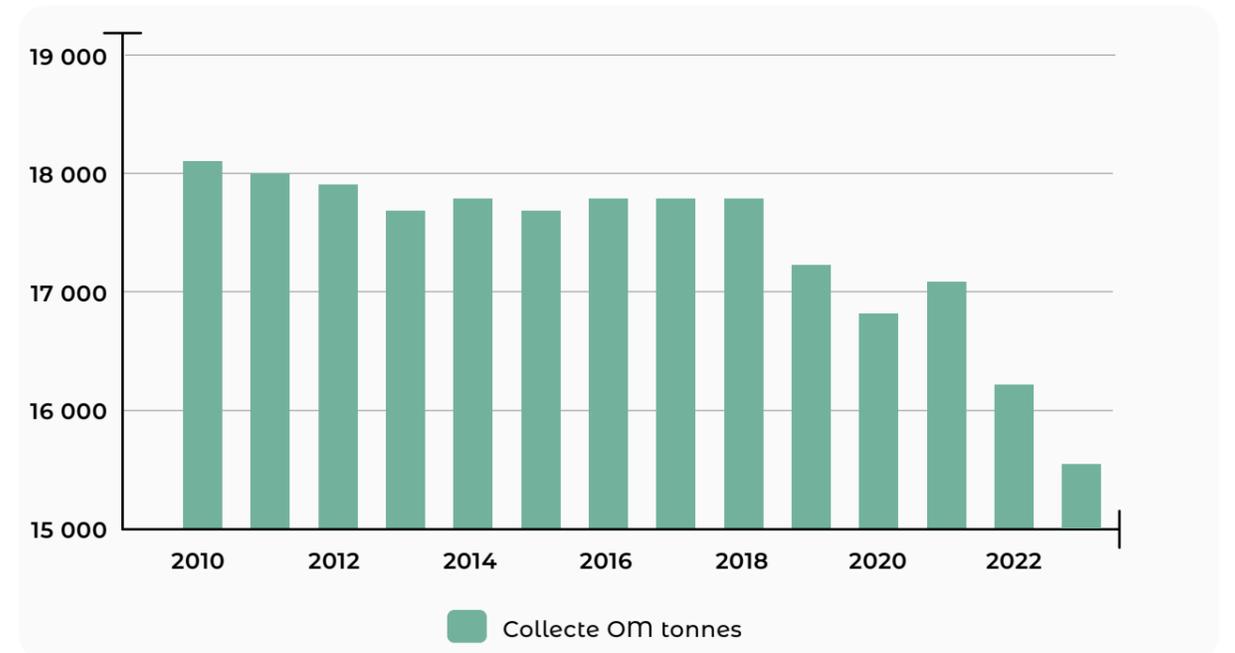
Ainsi la production par habitant et par an varie de 238kg pour le secteur collecté par la CA Luberon Monts de Vaucluse 576.77 kg pour la zone touristique de Gordes en passant par 363 kg pour les secteurs collectés par le SIRTOM.

Le ratio global tous secteurs confondus sur le territoire est de 340.75 tonnes.

Évolution des OM reçues au Quai de transfert du SIRTOM en kg par habitant et par collecteur



OM reçues au Quai de transfert



Analyse

Dans la continuité de l'année 2022, l'année 2023 enregistre une baisse de la production des ordures ménagères. Les actions de prévention (poubelles lavables, composteurs, stop pub ...), les actions de communications en faveur du tri mais aussi la crise inflationniste apparaissent comme les facteurs de cette diminution.

La collecte des bacs jaunes

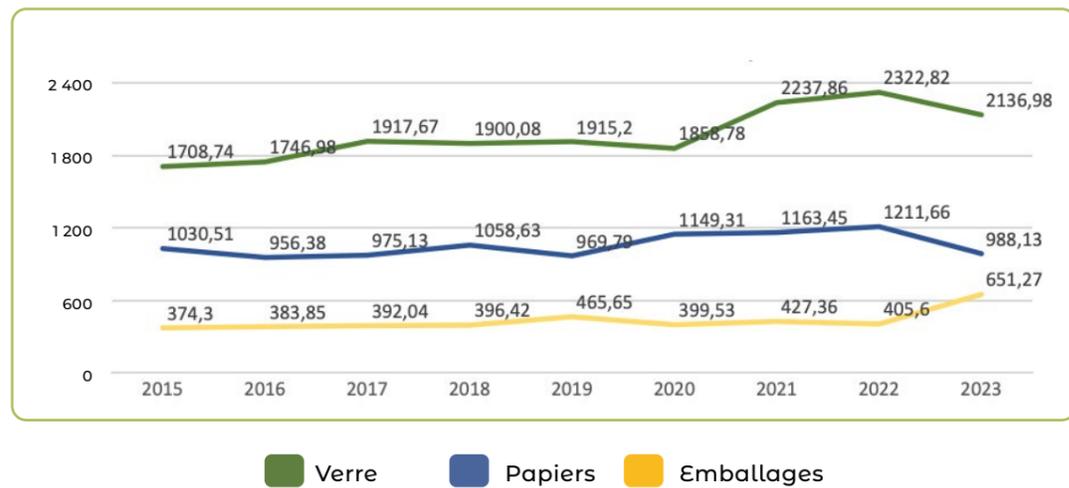
Le SIRTOM exerce directement la collecte du tri auprès de 36 communes soit une population permanente de 43 514 habitants. En 2023, la collecte tous secteurs confondus des emballages en mélange avec le papier est de 1 762.16 tonnes soit 38.71 kg/an et par habitant sur l'ensemble du territoire. Soit 38 tonnes de plus qu'en 2022.

Collecteurs	Communes collectées	Tonnage collecté	Kg par hab. et par an
SIRTOM (CCPAL + CCVS, Secteur Coustellet CA LMV)	36	1 537,10	35,32
C. de Gordes	2	58	28,91

Analyse

L'année 2023 a vu ses tonnages se stabiliser avec une augmentation de 2% par rapport à 2022.

Évolution des collectes sélectives depuis 2015



Le quai de transfert

Les déchets reçus

Les déchets arrivant au quai de transfert sont répartis en deux catégories : ordures ménagères et déchets recyclables. En 2023, ce sont 15 625.08 tonnes d'ordures ménagères et 1 762.16 tonnes de déchets recyclables issus du tri (bacs jaunes et PAV) qui ont été réceptionnées.

Les déchets transférés

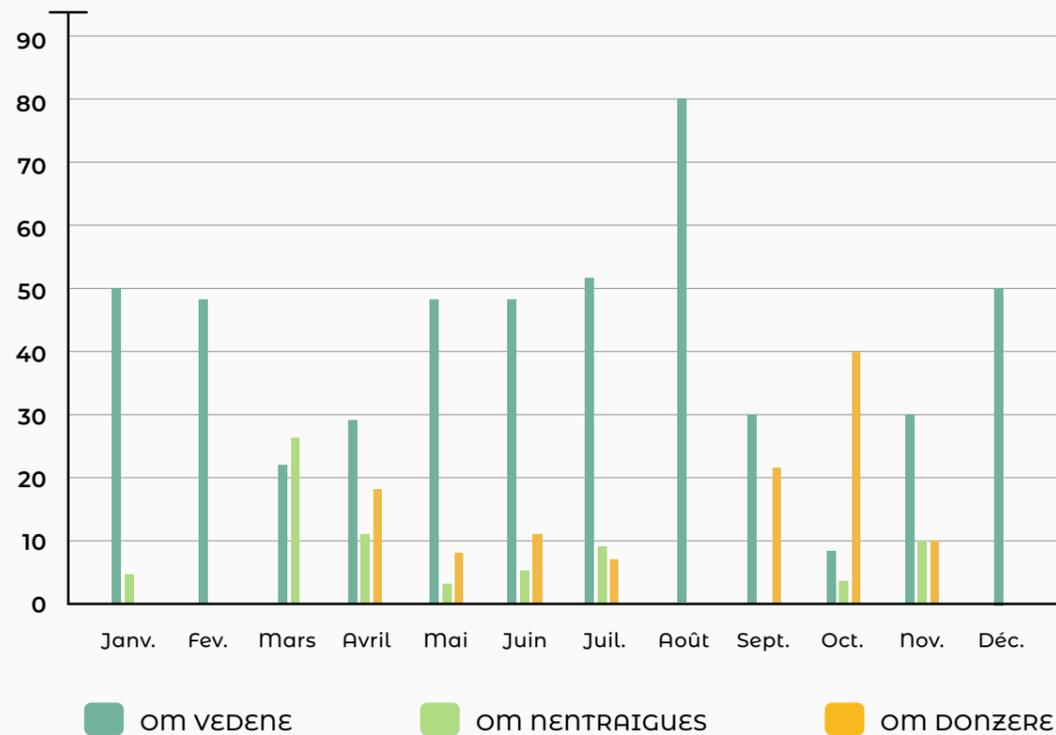
Le personnel effectue les chargements des semi-remorques à l'aide d'un grappin. Puis les déchets sont transférés à l'usine d'incinération de Vedène pour les OM et au centre de tri NOVALIE à Vedène pour les déchets issus des bacs jaunes.

Ce qui représente pour 2023 le nombre de voyages suivant :

- **Ordures ménagères** - 646 rotations, soit 54 voyages de moins qu'en 2022 :
491 voyages à l'usine d'incinération NOVERGIE à Vedène
106 voyages à l'ISDND de SUEZ à Entraigues
49 voyages à l'ISDND de SUEZ à Donzère
- **Tri sélectif** : 268 voyages au centre de tri NOVALIE de Vedène. Soit 17 rotations de plus qu'en 2022

2023	Janvier	février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Totaux
Tonnages OM reçu quai de transfert	1165,2	1007,14	1141,8	1196,74	1496,04	1476,52	1605,92	1637,82	1346,78	1285,68	1115,78	1149,66	15625,08
Nbre voyages à Vedène	57	46	12	37	65	54	46	66	13	12	44	39	491
Nbre voyages à Entraigues	0	0	0	0	0	0	10	8	39	49	0	0	106
Nbre voyages Donzères	0	0	34	15	0	0	0	0	0	0	0	0	49
Tonnages déchets recyclables	124,62	105,86	136,66	115,08	160,56	155,9	161,02	209,82	139,34	144,8	139,68	115,96	1709,3
Nbre voyages au centre de tri	21	17	17	18	25	19	27	39	21	28	19	17	268

Évolution mensuelle des voyages transférés en 2023



	Moyenne t/voyage
Ordures ménagères	24,19 tonnes
EMR	6,38 tonnes

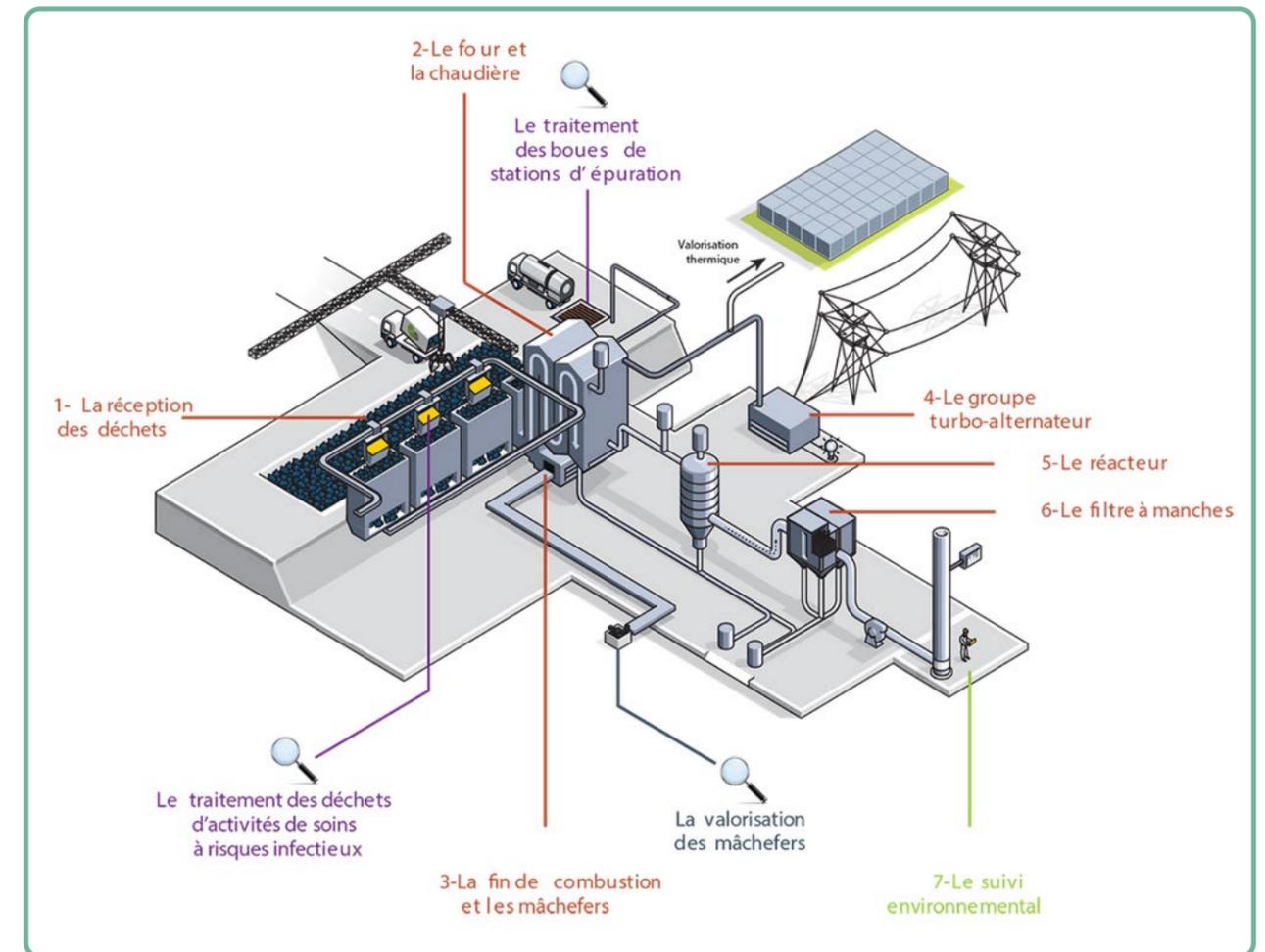
Le traitement des ordures ménagères et des déchets issus de la collecte séparée

Le traitement des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont transférées à L'Unité de Valorisation Énergétique (U.V.E.) de NOVALIE à Vedène pour y être traitées. Cette unité, propriété du SIDOMRA, est exploitée par délégation de service public par SUEZ RV MEDITERRANEE.

L'unité de valorisation énergétique NOVALIE compte :

- 3 lignes d'incinération d'une capacité de traitement de 6 tonnes par heure ;
- 1 ligne d'incinération de 9 tonnes par heure.



Chacune de ces lignes est composée d'un four, d'une chaudière et d'un dispositif de traitement des fumées.

Lorsque les déchets brûlent, ils produisent de la chaleur, des fumées et des mâchefers :

- La chaleur issue de la combustion est valorisée en énergie électrique ou thermique.
- Les fumées sont traitées et les cendres qu'elles contiennent, neutralisées.
- Les mâchefers sont triés et valorisés.

Les déchets sont valorisés par incinération, leur combustion dégage de la chaleur. Surchauffée, elle alimente un groupe de deux turbo alternateurs.

L'électricité produite permet d'alimenter le réseau EDF et de satisfaire les besoins énergétiques de

NOVALIE. Cette production électrique équivaut aux besoins de plus de 17 700 foyers.

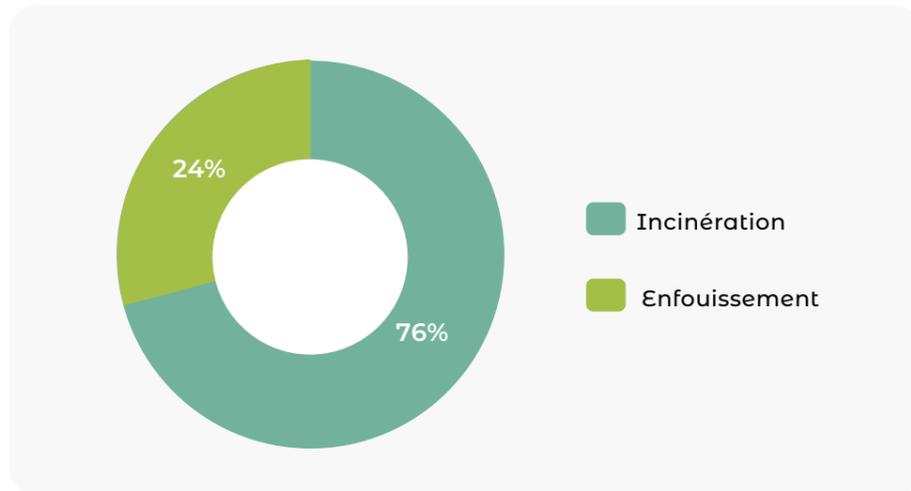
Depuis 2019, une partie de la chaleur obtenue par le processus de combustion des déchets est livrée sous forme de vapeur, à une entreprise agroalimentaire locale pour son activité industrielle : Continental Foods.

95% des besoins énergétiques de cette entreprise sont ainsi couverts par la vapeur en provenance du réseau de chaleur. Concrètement, cette énergie contribue à la production de plus de 100 000 tonnes de soupe par an, ainsi que l'économie de 2 200 tonnes équivalent pétrole et de 6 000 tonnes de CO2 par an.

Lors des arrêts techniques les déchets sont transférés vers les SDND d'Entraigues et de Donzère.

084-21840034-20241008-3171-DE
Date de mise à jour : 10/08/2024

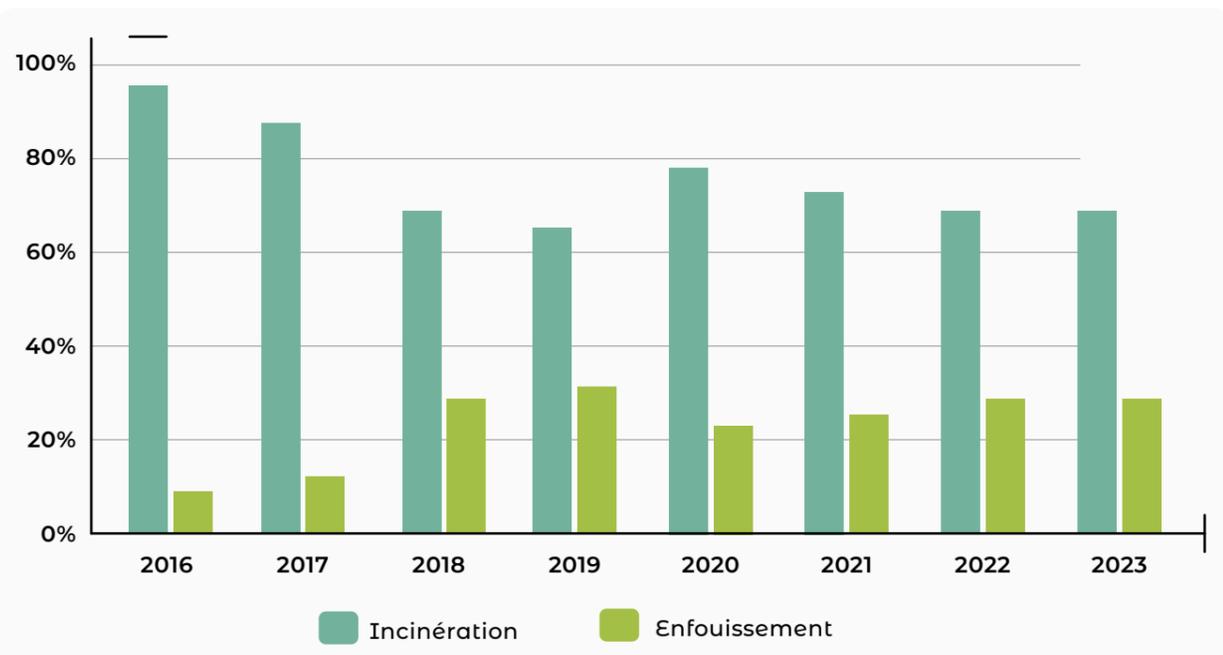
Répartition mode de traitement pour les ordures ménagères



Analyse

Les détournements vers l'enfouissement ont augmenté depuis 2016. Lors du dernier marché avec la société SUEZ, le SIRTOM a souhaité maîtriser ce taux de détournement notamment afin limiter les coûts de traitement induits par la trajectoire de la TGAP dans les années à venir.

Évolution des modes de traitement des OMr depuis 2016



Le conditionnement des déchets issus des collectes séparées

Les emballages et journaux magazines

Depuis septembre 2020, le syndicat est passé en Extension des Consignes de Tri (ECT). Permettant ainsi aux habitants de trier tous leurs emballages ménagers.

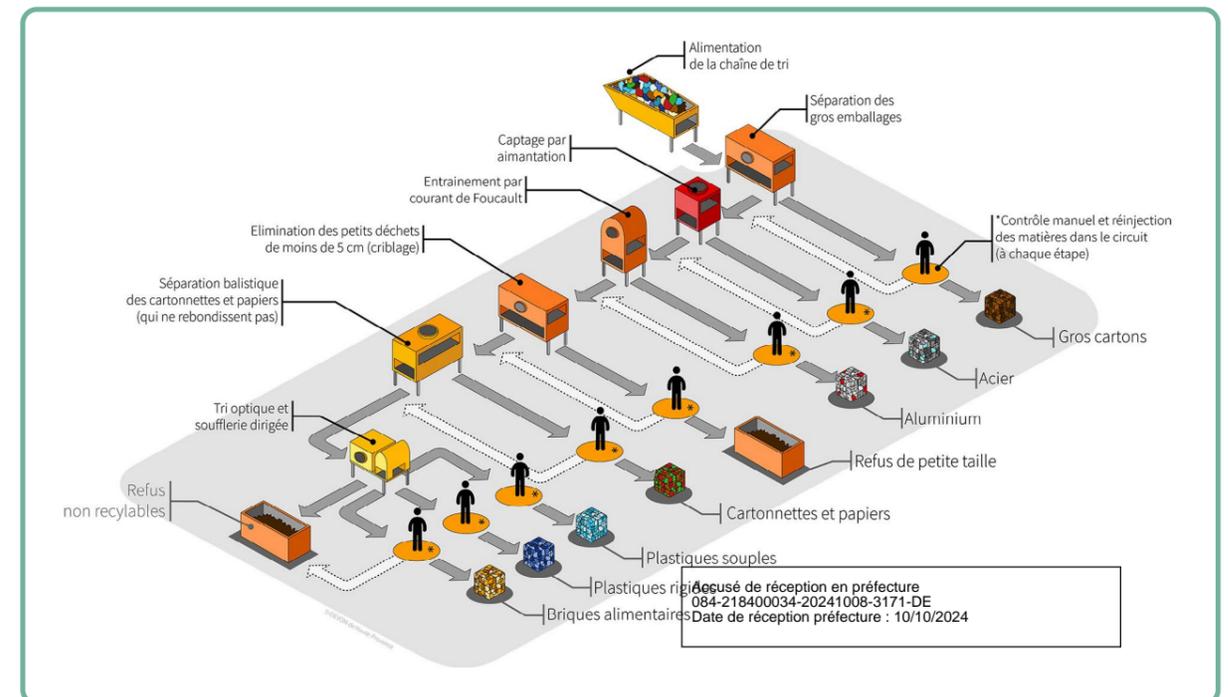
Les déchets d'emballages ménagers issus de cette collecte séparée en bacs jaunes ou en colonnes sont envoyés au centre de tri ALPES ASSAINISSEMENT à Manosque. Ils sont triés afin d'écartier les erreurs de tri et conditionnés par matériaux.

Les « erreurs », communément dénommées refus de tri, ainsi retirées de la chaîne du recyclage sont mis à part et sont réacheminées vers les centres de traitement. Ces erreurs ont donc des effets nocifs et peuvent même dans certains cas souiller l'ensemble de la collecte.

Concernant les matériaux, une fois triés et rassemblés selon leur nature, les déchets poursuivent leur route jusqu'à la presse à balle. Celle-ci va les écraser et les compacter en forme de gros cube appelé « balle »

À la sortie de la presse, les balles, soit de papier, soit de plastique, soit d'aluminium sont stockées. Les balles sont ensuite envoyées dans les différentes filières avec lesquelles le SIRTOM de la région d'Apt a contracté afin de redevenir une matière première secondaire.

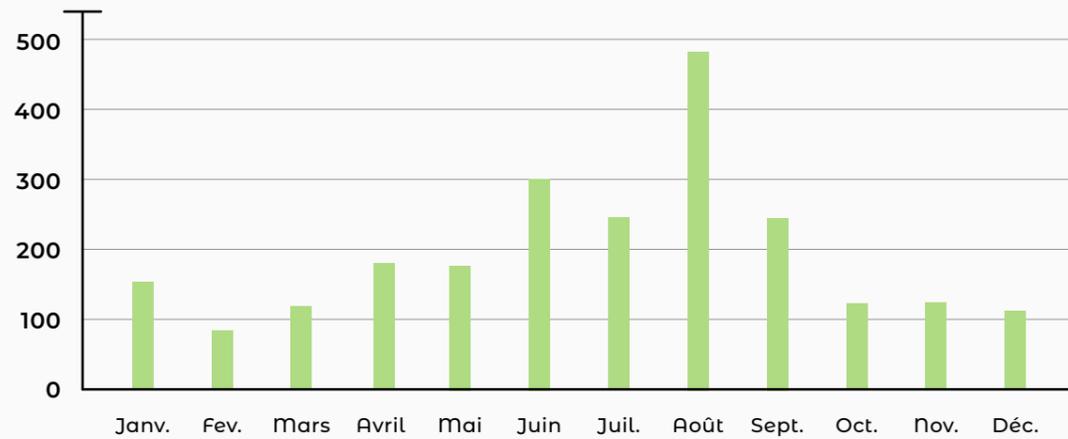
- **Acier** : ARCELOR METAL
- **Aluminium** : AFFIMET
- **Papiers cartons, emballages liquides alimentaires** : REVIPAC
- **Emballages plastiques** : VALORPLAST
- **Verre alimentaire** : O.I. MANUFACTURING France



Le verre

Le verre est collecté en points d'apport volontaire à l'aide d'un camion équipé d'une grue. Il est ensuite stocké sur le site des « Desfessis » sur Apt qui sert de station de transit, puis il est rechargé dans des semi-remorques qui le transfèrent à la Verrerie de Languedoc à Vergèze pour y être triés et recyclé. En 2023 le tonnage collecté est de 2136.98 t.

Tonnage verre 2023



Les textiles



Sur le territoire des bornes d'apport textiles sont mises à disposition par LE RELAIS. Ces derniers sont chargés de la collecte et de la valorisation des textiles, linge de maison et chaussures (TLC) qui y sont déposés. La Recyclerie du Luberon effectue une partie de la prestation de collecte sur la commune d'Apt.

Ratios des tonnages collectés : Où se situe le syndicat ?

	tonnages 2023	Ratios en kg/hab./an*			
		SIRTOM	Vaucluse	PACA	France
		2023	2020	2020	2020
Omr	15625,08 t	340,75 kg/hab.	329kg/hab.	364 kg/hab.	249 kg/hab.
EMR/JRM	1999,86 t	43,93 kg/hab.	43 kg/hab.	38 kg/hab.	50 kg/hab.
Verre	21369,8 t	47 kg/hab.	31 kg/hab.	25 kg/hab.	32 kg/hab.
Déchetteries	10474,09 t	229,41 kg/hab.	261 kg/hab.	240 kg/hab.	222 kg/hab.



L'accès en déchetterie

Le SIRTOM met à la disposition des usagers et des collectivités, quatre déchetteries situées à Apt, Coustellet, Sault et Viens.

Les déchetteries du SIRTOM sont accessibles gratuitement pour les particuliers du territoire après avoir réalisé une carte d'accès.

L'accès des professionnels (artisans, commerçants...) en déchetterie fait l'objet d'une redevance.

DÉCHETTERIE D'APT

131, QUARTIER SALIGNAN - 84400 APT

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
8H - 12H 14H - 17H	8H - 12H 14H - 17H	8H - 12H 14H - 17H	14H - 17H	8H - 12H 14H - 17H	8H - 12H 14H - 17H	FERMÉ

DÉCHETTERIE DE COUSTELLET

ZA LE TOURAIL - 84600 MAUBEC

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
8H - 12H 14H - 17H	FERMÉ	8H - 12H 14H - 17H	FERMÉ			

DÉCHETTERIE DE SAULT

DÉPARTEMENTALE D245 - 84390 SAULT

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
9H - 13H 14H - 17H	FERMÉ	14H - 17H	FERMÉ	9H - 13H	8H - 12H 14H - 17H	FERMÉ

DÉCHETTERIE DE VIENS

QUARTIER COUPON - 84750 VIENS

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
FERMÉ	8H - 12H	8H - 12H	8H - 12H	8H - 12H	13H - 17H	FERMÉ

Conditions d'accès

Particuliers : Une carte unique est distribuée par foyer, sur présentation d'un formulaire dûment complété et signé et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois. Lors de chaque passage en déchetterie, l'usager doit impérativement présenter ce badge, accompagné d'une pièce d'identité mentionnant le même nom que celui du badge. La carte donne droit à 24 passages par an.

Professionnels : Tous les professionnels résident sur le territoire du SIRTOM peuvent venir déposer en déchetterie. Ceux, résidant en dehors du territoire ne sont pas acceptés (tarifs extérieurs) sauf s'ils réalisent un chantier sur le territoire et en fournissant une attestation. Les apports des professionnels sont payants avec des tarifs précisés dans le règlement des déchetteries.

Les carters d'accès « professionnels » sont remises sur présentation de pièces justificatives à l'accueil du SIRTOM de la région d'Apt

Un espace clients dédié pour réaliser sa carte d'accès.

<https://www.ecorec-online.fr/SirtomApt/Portail/#/ecoportail/login>

BIENVENUE DANS VOTRE ESPACE CLIENT

Identifiant

Mot de passe

SE CONNECTER

DEMANDEZ VOTRE COMPTE

MOT DE PASSE OUBLIÉ

Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 25 mai 2018 : Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au SIRTOM APT à l'adresse électronique suivante : ou par courrier adressé au : Ces données pourraient être utilisées par un Syndicat ou collectivité partenaire.

Le fonctionnement des déchetteries

Les déchetteries sont exploitées en régie (haut et bas de quai).

La gardienne ou le gardien assure plusieurs fonctions :

- Contrôle l'accès
- Fait respecter le règlement
- Veille au bon tri des matériaux
- Informe les usagers de la déchetterie
- Gère le flux de circulation
- Assure l'entretien du site
- Veille à la sécurité sur la déchetterie

Les chauffeurs assurent l'enlèvement des caissons pour les évacuer vers les filières de traitement appropriées.

Les autres déchets sont pris en charge dans le cadre d'une Responsabilité Élargie du Producteur (REP)

Déchets	Lieu de traitement	Mode de traitement
Gravats	ISDI Apt & Sault	Enfouissement
Ferailles	ISDND CSDU04 Valensole	Pré tri et enfouissement
Batteries	Fert et démolition : le Chêne, Apt	Valorisation matière
Bois B	Centre de tri Alpes Assainissement, Manosque	Valorisation matière
Cartons	Centre de tri Alpes Assainissement, Manosque	Valorisation matière
Végétaux	Agriculteurs locaux et Sud Recyclage	Valorisation matière
Déchets dangereux hors ECO DDS	SPUR Environnement (Rognes)	Recyclage et valorisation matière traitement physico-chimique / biologique / thermique ou stockage
Huiles alimentaires	VEGETOIL	Valorisation énergétique
Huiles de moteurs	CHIMIREC SOCODELI	Valorisation matière
Cartouches d'imprimantes	PRINTERRE	Valorisation matière
Extincteurs	SLIPRO	Valorisation matière et traitement physico-chimique

Le soutien des éco-organismes

Afin de réduire les coûts pris en charge par le syndicat pour l'élimination des déchets, le SIRTOM a signé différents contrats avec des Eco organismes dans le cadre des filières dites de Responsabilité Élargie du Producteur (REP).

Les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) sont des dispositifs particuliers d'organisation de la prévention et de la gestion de déchets qui concernent certains types de produits. Ces dispositifs reposent sur le principe de responsabilité élargie du producteur, selon lequel les producteurs, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits, peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie.

Le SIRTOM de la Région d'apt perçoit in fine, selon ses performances, une aide de ses éco-organismes.

Les déchetteries sont équipées de bennes DEA d'ameublement.



Pour les déchets dangereux spécifiques



Pour les pneumatiques de véhicules légers usagés



Pour les déchets d'éléments d'ameublement



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

Pour les emballages ménagers et l'édition papier : Née du rapprochement d'éco Emballages et d'Ecofolio, Citéo a été créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers



engagés pour un recyclage responsable

Pour les ampoules et néons



recycler c'est protéger

Pour les déchets d'équipements électriques et électroniques



Pour les articles de sport et outillages thermiques

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20241008-3171-DE
Date de réception préfecture : 10/10/2024

Les tonnages collectés en déchetteries

Déchetteries	Apt		Coustellet		Sault		Viens	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Gravats	1093,2	1 216,76	856,46	763,59	85,9	120,74	277,6	199,36
Déchets non dangereux								
Tout venant	968,24	929,79	633,5	583,56	104,36	100,86	150,98	91,12
Cartons	299,407	350,15	162,86	105,34	51,1	37,44	46,44	16,84
Métaux	343	337,7	245,2	230,78	52,12	35,50	41,38	50,04
Végétaux	813,62	1097,3	974,31	914,33	69,36	50,94	78,23	120,84
Bois	595,94	662,06	388,09	398,23	122,54	80,68	85,76	78,26
D.E.A.	705,59	689,52	378,92	404,31	nc	71,89	102,03	97,2
H.U.A.	2,085	0,1645	1,01	1,03	0,03	0,01	0,06	0,30
Pneus	18,513	27,863	5,91	8,61	7,21	9,20	5,23	3,15
D.E.E.E.	238,854	229,278	161,95	151,58	30,41	58,12	39,41	37,68
Total déchets non dangereux	3985,249	4323,8255	2951,75	2797,77	437,13	444,639	549,52	495,424
Déchets dangereux								
D.M.S.	36,279	35,586	29,3	23,58	6,76	2,10	8,88	4,41
Batteries	8,81	9,86	0	0,00	0	0,00	0	0,00
H.U.V.	8,676	20,257	1,98	7,83	0,9	1,80	0,9	2,30
Piles	1,451	0,918	0,7	0,99	0,55	0,00	0,55	0,243
Ampoules	0,801	1,083	0,47	0,60	0,14	0,28	0,14	0,146
Total déchets	56,02	67,70	32,45	33,00	8,35	4,18	10,47	7,09
Tonnages total hors gravats	4041,27	4391,53	2984,20	2830,77	445,48	448,82	559,99	502,52

Évolutions des tonnages sur l'ensemble des déchetteries

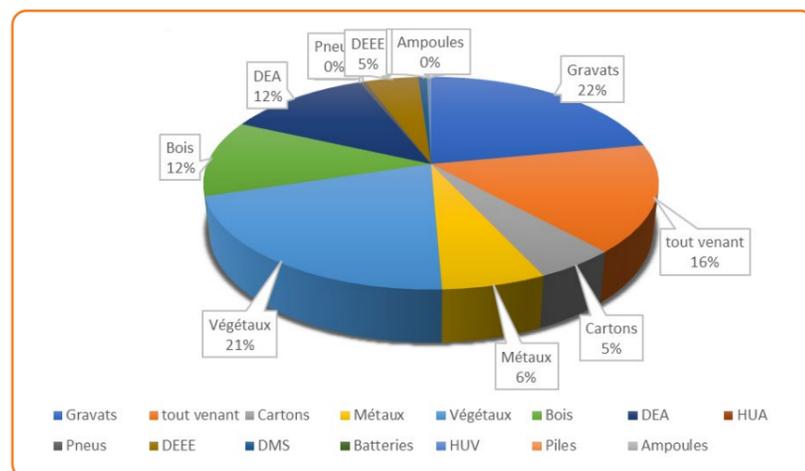
	2023	%
Gravats	2 300,45	-0,55%
Tout venant	1 705,33	-8,17%
Cartons	509,77	-8,94%
Métaux	654,02	-4,06%
Végétaux	2 183,41	12,81%
Bois	1 219,23	2,26%
DEA	1 262,92	6,44%
HUA	1,50	-52,76%
Pneus	48,82	32,44%
DEEE	476,65	1,28%
DMS	65,68	-19,14%
Batteries	9,86	11,92%
HUV	32,18	158,37%
Piles	2,15	-33,84%
Ampoules	2,11	36,30%
Total	10 474,09	-0,15%

Analyse

Le tonnage total collecté en déchetteries tous déchets confondus a baissé de 1% en 2023 par rapport à 2022.

La plus forte hausse, hormis les HUA et les piles qui représentent de faibles tonnages, concerne les pneus et les végétaux.

Le carton reçu en déchetteries connaît une baisse compensée par le développement des points de collecte installés dans les villages. Les nouveaux modes de consommations avec le développement des commandes sur internet ont pour conséquence d'augmenter les tonnages de cartons.



Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20241008-3171-DE
Date de réception préfecture : 10/10/2024

Zoom sur les D.E.E.E

478,8

tonnes de DEEE ménagers collectés



-0,5%

par rapport à la collecte 2022

dont

2,2

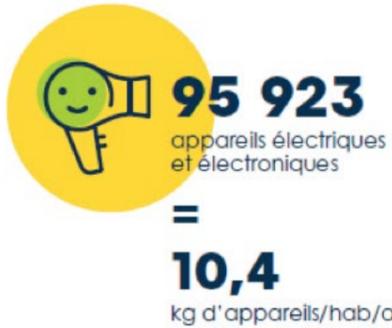
tonnes de lampes collectées



+45,9%

par rapport à la collecte 2022

Soit l'équivalent de :



Votre contribution à la collecte en 2023

1^{ère} collecte date du : 25/06/2007

	2022 (tonnes)	2023 (tonnes)	Progression des flux 2022/2023	Nombre d'objets 2023
GEM HF	198,1	196,7	-0,7%	3 725
GEM F	108,3	114,1	+5,3%	2 153
ÉCRANS	40,3	34,8	-13,6%	2 945
PAM	132,7	130,9	-1,4%	87 100
LAMPES	1,5	2,2	+45,9%	22 822
TOTAL	480,9	478,8	-0,5%	118 745



Vous avez collecté en 2023



95 923
appareils



22 822
lampes

Performance filière en (kg/hab/an*)	Collectivités territoriales	Distributeurs**	Autres canaux***	TOTAL
Votre département affiche une performance de :	7,0	2,1	7,2	16,3
Votre région affiche une performance de :	5,7	2,3	3,7	11,7
Au niveau national, la performance est de :	6,4	1,8	4,0	12,2

*Calcul sur la base du recensement INSEE 2019 (valable au 1^{er} janvier 2022).
 ** Les données peuvent ne pas être significatives du fait de l'organisation de certains distributeurs avec des entrepôts régionaux.
 *** ESS et autres canaux.
 (1) Tonnage de l'année 2022/population contractuelle OCAD3E. Tient compte des éventuels changements de population et prorata temporis.

La performance (1) du SIRTOM est

10,4 kg
d'appareils/
hab/an

0,5
lampes/
hab/an

Le bilan matières des appareils et lampes collectés

Les DEEE ménagers (appareils et lampes) que vous avez collectés sont acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés. Voici les résultats de cette valorisation qui contribue activement à lutter contre l'épuisement des ressources minérales et fossiles.



Accusé de réception en préfecture
 084-21840034-20241008-3171-DE
 Date de réception préfecture : 10/10/2024

La Recyclerie

Acteurs du réemploi, les recycleries, également appelées ressourceries, collectent des biens ou équipements encore en état de fonctionnement mais dont les propriétaires souhaitent se séparer, les remettent en état pour les revendre d'occasion à toute personne qui souhaite leur redonner une seconde vie, ou en récupèrent les matériaux pour l'industrie du recyclage.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ».

La loi dite « anti gaspillage pour une économie circulaire » du 10 février 2020 est venue renforcer ces actions.

Les activités de réemploi et de réutilisation permettent d'allonger la durée d'usage des produits manufacturés. Ces activités sont réellement créatrices de valeur ajoutée et de qualification. Elles jouent un rôle de premier plan et véritablement structurant pour les politiques de prévention des déchets.

La recyclerie d'Apt Luberon est un lieu qui a pour vocation de récupérer, valoriser et/ou réparer, en vue de la revente au grand public, des produits d'occasion ou des produits usagés (ayant le statut de déchets). Ils feront l'objet d'une opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation (préparation en vue de la réutilisation) afin de retrouver leur statut de produits.



La recyclerie Apt Luberon a ouvert ses portes en avril 2014. Conçue et mise en place par L'H.A.P.A. (Hébergement d'accueil en Pays d'Apt).

Le potentiel de collecte d'encombrants est entre 50 à 70 tonnes par an sur le territoire.

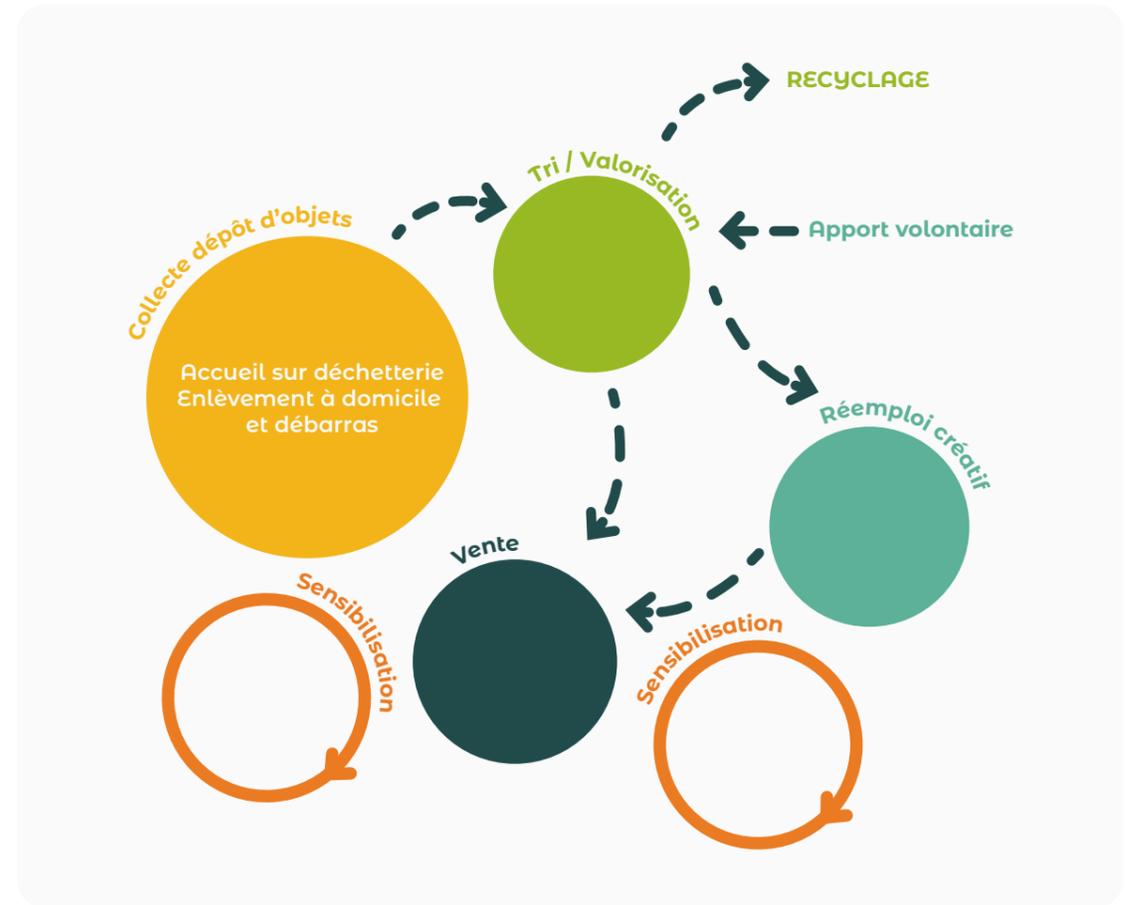
La collecte est réalisée soit sur rendez-vous soit en apport direct.

Un refuge du réemploi a été mis en place par le SIRTOM à la déchetterie d'Apt afin d'accueillir et de redonner une nouvelle vie aux objets qui finissaient jusque-là dans la benne.

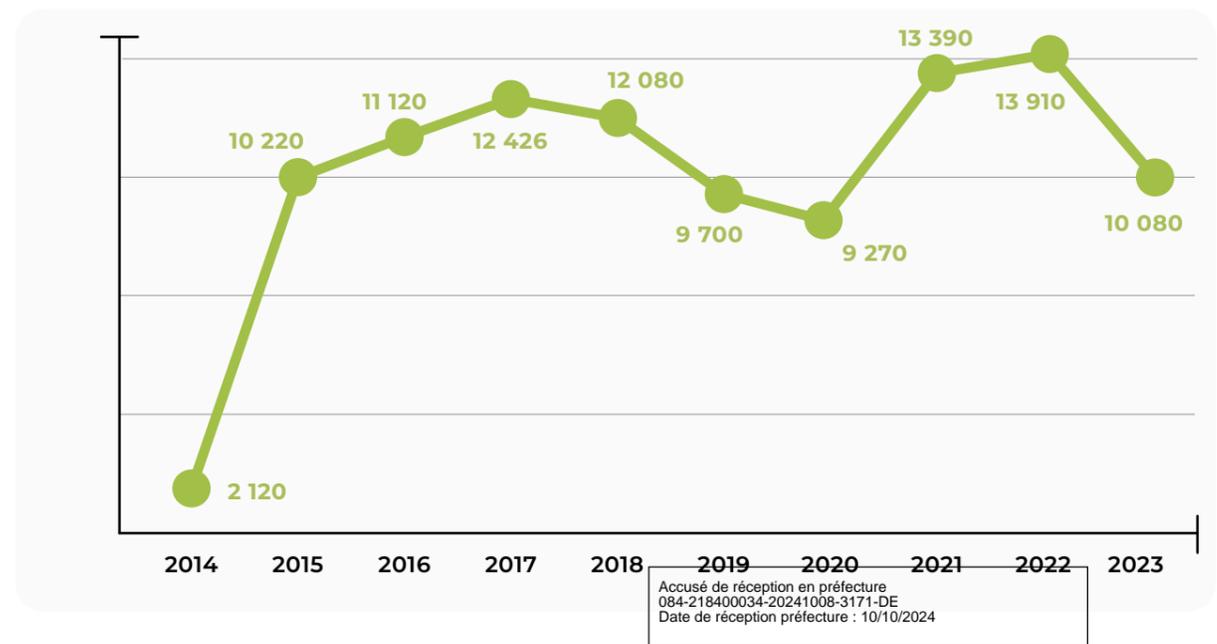
Le personnel de la recyclerie vient le collecter une fois par semaine.

Les objets sont ensuite nettoyés, vérifiés, étiquetés et mis en vente tous les mercredis après-midi de 14h00 à 18h00 et premiers vendredis après-midi du mois.

En 2023, la recyclerie a collecté (ou reçu) 65.2 tonnes d'objets divers (dont 10.08 tonnes au refuge du réemploi) Elle en a valorisé par la revente 48.72 tonnes.



Évolution des tonnages reçus au chalet de la Recyclerie depuis 2014



La collecte sélective des Points d'Apport Volontaire (P.A.V.)

Cette collecte est réalisée en régie par un camion équipé d'une grue auxiliaire et d'un caisson amovible.

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Verre	1708,74	1746,98	1917,67	1900,08	19015,2	1858,78	2237,86	2322,82	2136,98
Papiers	1030,51	956,38	975,132	1058,63	969,794	1149,31	1163,45	1211,66	988,133
Emballages	374,3	383,85	392,042	396,42	465,645	399,53	427,36	405,6	651,266
Total	3113,55	3087,21	3284,844	3355,13	20450,64	3407,62	3828,67	3940,08	3776,379
Refus de tri papiers en emballages	190,38	237,44	246,61	212,27	236,37	156,99	260,35	298,15	409,4
% refus	13,55%	17,72%	18,08%	14,60%	16,47%	12,17%	19,02%	18,44%	24,97%

🔍 Analyse

Globalement la collecte des déchets recyclable hors verre augmente de 1.37% Cependant la diminution de 8% de la collecte du verre impacte le tonnage total.

Le taux de refus connaît une forte hausse en 2023 avec le changement de centre de tri.

Évolution des collectes sélectives depuis 2015



■ Verre ■ Papiers ■ Emballages

Synthèse des quantités collectées

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Enfouissement(1)	3373,51	3204,26	3857,62	6611,26	6892,42	5174,87	6116,81	6884,58	5293,31
Population	46400	47148	47087	47427	46743	46083	46072	45979	45657
kg/hab	72,70	67,96	81,93	139,40	147,45	112,29	132,77	149,73	115,94
Incinération(2)	13609,94	16118,78	14955,1	12994,2	11687,5	12874,04	12918,12	11581,92	11970,81
Population	45918	46638	46946	46939	46601	45938	45926	45836	45520
Kg/hab	296,40	345,61	318,56	276,83	250,80	280,25	281,28	252,68	262,98
Total incinération enfouissement	16983,45	19323,04	18812,72	19605,46	18579,92	18048,91	19034,93	18466,5	17264,12

(1) Les déchets envoyés en enfouissement sont composés :

- 68 % d'ordures ménagères détournées de l'incinération lors des arrêts techniques
- 32% de tout venant non recyclable issus des déchetteries
- 4 % de refus des collectés séparées d'emballages

(2) Les déchets envoyés en incinération sont composés :

- 97.85% d'ordures ménagères résiduelles
- 2.15% de refus de tri

La production des différents types de déchets par habitant et par an

Types de déchets	En 2023 et par habitant
Verre	47kg
Papiers	22kg
Emballages	14kg
Cartons (collecte spécifique hors déchetterie)	5kg en collecte
Total collecte sélective	88kg
Ordures ménagères	340,75kg
Déchetterie (hors gravats)	229,41kg
Quantité totale de déchets collectés	657,41kg

Les Installations de Stockages de Déchets Inertes (ISDI)



Verre

Tuiles

Béton

Céramique

Terre

Pierre

Le SIRTOM gère deux installations de stockage de déchets inertes :

- L'ISDI d'Apt, lieu-dit les « Desfessis »
- L'ISDI de Sault, lieu-dit « Dromel »

En 2023, les tonnages réceptionnés ont été les suivants :

2022	Apports extérieurs	Apport déchetterie	Total
ISDI DROMEL	0	120,74	120,74
ISDI les Desfessis Mélange de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses	0	2 179,71	2 179,71
Total général des apports	0	2 300,45t	2 300,45t



04. Indicateurs financiers

Budget, coût du service et financement

Le Budget et les participations des EPCI

Le SIRTOM, en tant que syndicat mixte fermé et comme toute administration, présente un budget constitué de dépenses de fonctionnement et d'investissement mais également de recettes liées aux contributions de ses adhérents et aux recettes diverses liées à ses activités.

Dans ce chapitre, l'objectif est de lister et d'expliquer les dépenses et recettes du syndicat liées à l'exercice 2023.

L'ensemble des éléments financiers présentés ci-après sont extraits du Compte financier Unique 2023 et les rattachements de charges (dépenses de fonctionnement) sont pris en considération.

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	8 901 383,42 €	G	8 962 822,63 €
	Section d'investissement	B	1 522 917,50 €	H	1 311 135,78 €
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	1 994 556,83 €
	Report en section d'investissement (001)	D		J	549 624,35 €
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		A+B+C+D	10 424 300,92 €	G+H+I+J	12 818 139,59 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	- €	K	- €
	Section d'investissement	F	- €	L	- €
	TOTAL des restes à réaliser	E + F	- €	K+L	- €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	A+C+E	8 901 383,42 €	G+I+K	10 957 379,46 €
	Section d'investissement	B+D+F	1 522 917,50 €	H+J+L	1 860 760,13 €
	TOTAL CUMULE	A+B+C+D+E+F	10 424 300,92 €	G+H+I+J+K+L	12 818 139,59 €
RESULTAT DE CLOTURE DE CHAQUE SECTION A REPORTER	Section de fonctionnement (002)	C		I	2 055 996,04 €
	Section d'investissement (001)	D		J	337 842,63 €

La contribution demandée aux EPCI, pour lesquels le SIRTOM exerce sa compétence, est fixée au prorata du tonnage d'ordures ménagères déversé dans la fosse du poste de transfert situé à Apt.

La contribution relative aux déchetteries, à la collecte sélective et aux installations de stockage des déchets inertes est fixée au prorata de la population totale de chaque collectivité telle qu'elle résulte du dernier recensement connu. La contribution relative à la collecte des ordures ménagères est calculée au prorata du tonnage collecté.

Les dépenses et recettes de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux coûts des services et missions confiées aux prestataires, aux prestations de conseil, aux frais d'administration générale, aux frais de personnel et de gestion des projets réalisés par le syndicat.

En 2023, le coût annuel se répartit de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	Total annuel
Dépenses à caractère général	4 811 535,76
Charges de personnel	2 717 305,55
Autres charges de gestion courante	42 078,07
Charges financières	14 402,31
Charges exceptionnelles	686,40
Opérations de transferts entre section	466 733,76
Total	8 052 741,85

Les dépenses et recettes de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux coûts des services et missions confiées aux prestataires, aux prestations de conseil, aux frais d'administration générale, aux frais de personnel et de gestion des projets réalisés par le syndicat.

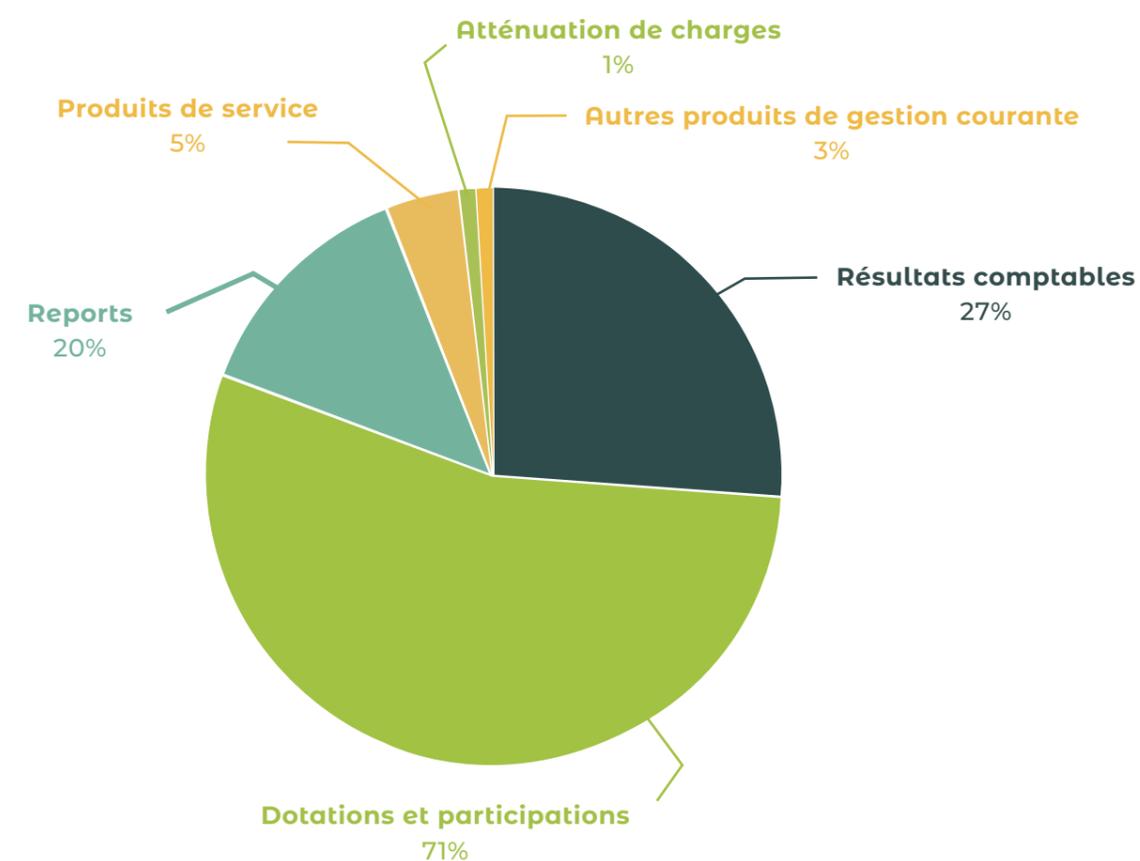
En 2023, le coût annuel se répartit de la façon suivante :

Répartition des principales dépenses

Objet des prestations	Prestataires	Montants
Traitement des OM	SUEZ RV Méditerranée	2 028 783,86 €
Tri Emballages JRM		457 777,80 €
Traitement des encombrants	VEOLIA	386 121,77 €
Fourniture de carburant	SPILEC	322 241,72 €
Transport des OM et CS	MAUFFREY	232 752,04 €
Traitement du Bois classe B	Pinguet Environnement	159 387,69 €
Prestations de réparations	DTS Chabas	135 303,01 €
Fourniture d'électricité	Total ENERGIE	59 208,89 €
Traitement des déchets dangereux	Chimirec SOCODELI	39 180,96 €

Les recettes de fonctionnement

Recettes 2023	Total annuel
Atténuation des charges	126 975,14 €
Produits de service	516 708,88 €
Dotations et participations	7 231 634,99 €
Autres produits de gestion courante	257 416,22 €
Produits financiers	0,00 €
Produits exceptionnels	12 863,00 €
Opérations de transferts entre section	0,00 €
Reports	1 994 556,83 €
Total	10 140 155,06€



Bien que le financement de la compétence Déchets ménagers des usagers / contribuables soit assuré principalement par les communautés de communes, le SIRTOM de la région d'Apt perçoit d'autres recettes qui viennent en déduction de ses coûts.

Les dépenses d'investissement

En 2023, le SIRTOM a investi dans l'acquisition d'un véhicule de collecte fonctionnant au carburant B100, la fourniture de bacs de pré collecte et de conteneurs enterrés, de composteurs, des colonnes aériennes de tri, d'acquisitions diverses et des dépenses liées aux petits travaux d'entretien sur les déchetteries.

Les coûts des services ramenés à l'habitant prennent en compte les dépenses d'investissement. En 2023, le coût annuel moyen se répartit de la façon suivante :

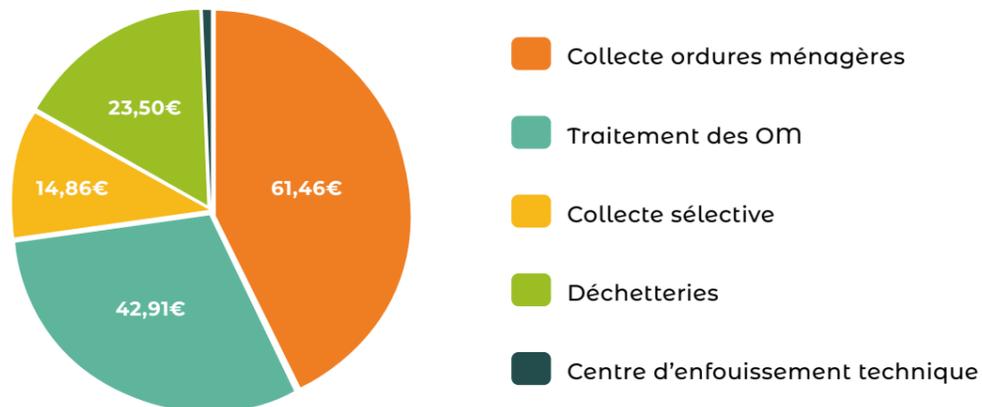
Participations par service	Montant €
Collecte ordures ménagères	55 751,43
Collecte sélective	7 895,25
Déchetteries	82 348,62
Quai / traitement	0,00
ISDI	13 120,29
TOTAL	159 115,59

Coût par habitant	Montant €
Coût de la collecte ordures ménagères	1,75 €
Coût du traitement des OM	- €
Coût de la collecte sélective	0,18 €
Coût des déchetteries	1,80 €
Coût du centre d'enfouissement technique	0,29 €
Coût total de l'ensemble des prestations /hab.	4,02 €

Le coût total

Le coût total des participations par compétence est de 143,57€. Il se répartit de la façon suivante :

Coût par habitant et par compétence
en 2023



05. Glossaire

ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) Établissement public national à caractère industriel et commercial qui agit sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. L'ADEME suscite, anime, coordonne, facilite ou réalise des opérations de protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie,

ANALYSE DE CYCLE DE VIE

Méthode normalisée et multicritère permettant de mesurer les impacts environnementaux d'un produit tout au long de son cycle de vie.

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

Mécanisme mis en place par un financeur pour l'attribution d'une subvention. Le financeur définit une problématique et un cadre ; les candidats au financement sont invités à présenter un projet s'inscrivant dans ce cadre et définissent librement le contenu de leur projet. Un AMI a pour vocation de susciter, d'identifier, de sélectionner et de financer des projets permettant de répondre à une problématique donnée.

AV (apport volontaire)

Collecte par Apport Volontaire. Mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant de collecte est mis à la disposition du public en accès libre. La collectivité met à disposition des usagers un réseau de points d'apport volontaire (P.A.V) comprenant un ou plusieurs contenants, plus ou moins régulièrement répartis sur le territoire à desservir, accessibles à l'ensemble de la population.

BIODÉCHET

Tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issue notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires.

BIOGAZ

Gaz produit par la dégradation de la matière organique (y compris les papiers-cartons et les textiles naturels) en absence d'oxygène (anaérobiose). Il peut servir, après épuration, de carburant pour des véhicules adaptés, être intégré à un réseau de distribution de gaz naturel ou servir à la production d'électricité.

BLOCKCHAIN

Technologie de stockage et de transmission d'informations, transparente, sécurisée, et fonctionnant sans organe central de contrôle.

« BOTTLE-TO-BOTTLE »

Concept de recyclage qui consiste à revenir au même produit que lors de la première vie. Il s'agit par exemple de refaire des bouteilles en PET à partir de bouteilles en PET.

CENTRE DE TRANSFERT

Les déchets sont stockés temporairement afin d'être regroupés avec d'autres flux sur la plate-forme. Ces installations permettent de recevoir des lots de déchets collectés dans une zone géographique éloignée des centres de traitement afin d'optimiser le coût des transports de cette plateforme vers le centre de traitement. Les moyens et parfois les modes de transport pour la collecte d'une part et le transport vers le centre de traitement d'autre part sont différents.

Centre de tri de déchets ménagers

Les déchets en provenance de collectes sélectives nécessitent un tri complémentaire plus ou moins élaboré afin d'en extraire des flux de matériaux homogènes et ainsi mieux valorisables par les spécialistes (réemploi, recyclage matière ou valorisation énergétique). En général ces matériaux sont reconditionnés afin d'optimiser les coûts de stockages et de transport.

CHROMATOGÉNIE

Technologie qui permet de rendre un papier hydrophobe sans y associer d'autre matériau, en greffant une molécule d'acide gras sur une petite partie des molécules de cellulose qui constituent le papier-carton.

COLLECTE

Toute opération de ramassage des déchets en vue de leur transport vers une installation de traitement des déchets.

COLLECTE SÉLECTIVE

Toute collecte qui sépare certains types de déchets en vue de leur valorisation.

COMBUSTIBLE SOLIDE DE RÉCUPÉRATION (CSR)

Déchet non dangereux solide, composé de déchets qui ont été triés de manière à en extraire la fraction valorisable sous forme de matière dans les conditions technico-économiques du moment, préparé pour être utilisé comme combustible dans une installation relevant de la rubrique 2971 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Reste un combustible solide de récupération, celui auquel sont associés des combustibles autorisés au B de la rubrique 2910. Un arrêté du ministre chargé de l'environnement fixe les caractéristiques de ces combustibles, la liste des installations où ils peuvent être préparés ainsi que les obligations auxquelles les exploitants de ces dernières installations sont soumis en vue de garantir la conformité des combustibles préparés à ces caractéristiques.

COMPOSTAGE

Procédé biologique qui permet, sous l'action de bactéries aérobies (en présence d'oxygène), la dégradation accélérée de déchets organiques pour produire du compost. Les réactions de compostage dégagent de la chaleur qui hygiénise le compost, c'est-à-dire élimine les agents pathogènes contenus dans les déchets entrants.

CONSOMMATION HORS FOYER (OU HORS DOMICILE)

Les emballages ménagers et papiers consommés hors foyer le sont dans un lieu autre que le domicile : espaces publics comme la rue ou les espaces naturels, ou espaces privés comme les cinémas ou les stades. Citeo et ses partenaires développent des équipements de tri adaptés pour collecter les emballages et papiers dans ces environnements.

CO2 SUPERCRITIQUE

Un fluide est dit supercritique lorsqu'il est placé dans des conditions de température et de pression au-delà de son point critique. Les fluides supercritiques ont une viscosité proche de celle des gaz, une densité proche de celle des liquides, et une diffusivité élevée. De nombreux fluides supercritiques sont étudiés, en particulier l'eau et le propane, mais le plus communément utilisé reste le CO2.

Avec une faible température critique (31 °C), il se positionne en tête des fluides supercritiques industriels : il permet de développer des procédés à basse température pour des produits thermosensibles. Il présente de nombreuses propriétés qui en font un solvant de choix : inodore, chimiquement inerte, non inflammable, etc.

CRITÈRES ESG

Les critères ESG (pour Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) permettent d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des acteurs économiques (entreprises, collectivités, etc.). Ces critères peuvent par exemple être :

les émissions de CO2, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets pour le pilier E ; la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés pour le pilier S ; la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption, la féminisation des Conseils d'administration pour le pilier G.

DÉCHET

Toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire.

DÉCHET ABANDONNÉ

Déchet abandonné dans l'environnement de manière inadéquate, volontairement ou par négligence, dans des zones accessibles au public ou sur des terrains privés avec ou sans le consentement du propriétaire. (Source ADEME).

DÉCHET DANGEREUX

Tout déchet qui présente une ou plusieurs des propriétés de dangers énumérées à l'annexe III de la directive 2008/98/ CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives. Ils sont signalés par un astérisque dans la liste des déchets mentionnée à l'article R. 541-7.

DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI)

Déchets qui présentent un risque infectieux du fait qu'ils contiennent des micro-organismes viables ou leurs toxines dont on a de bonnes raisons de croire qu'ils causent des maladies chez l'homme ou chez d'autres organismes vivants.

DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (DAE)

Tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage.

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE OU D3E)

Déchets d'équipements électriques ou électroniques incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques. Ils comprennent par exemple les produits « blancs » (électroménager), les produits « bruns » (TV, vidéo, radio, Hi-fi) et les produits gris (bureautique, informatique). Ils font l'objet d'une filière dédiée.

DÉCHET INERTE

Tout déchet qui ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique importante, qui ne se décompose pas, ne brûle pas, ne produit aucune réaction physique ou chimique, n'est pas biodégradable et ne détériore pas les matières avec lesquelles il entre en contact d'une manière susceptible d'entraîner des atteintes à l'environnement ou à la santé humaine.

DÉCHET MÉNAGER

Tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage.

DÉCHET NON DANGEREUX

Tout déchet qui ne présente aucune des propriétés qui rendent un déchet dangereux.

DÉCHETS VERTS (OU VÉGÉTAUX)

Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture

DÉCHETTERIE OU DÉCHÈTERIE

Un centre où les particuliers et sous certaines conditions les professionnels, peuvent apporter certains de leurs déchets en respectant des critères de tri, en vue d'un traitement ultérieur (réemploi, recyclage, valorisation...).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il s'agit d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Appliqué à l'économie, il intègre trois dimensions : économique (efficacité, rentabilité), sociale (responsabilité sociale) et environnementale (impact sur l'environnement).

DÉTENTEUR DE DÉCHETS

Producteur des déchets ou toute autre personne qui se trouve en possession des déchets.

DIGITAL WATERMARK

Aussi appelés filigranes numériques, ce sont des codes de la taille d'un timbre-poste, invisibles à l'œil nu, et qui peuvent contenir une multitude d'informations sur les emballages et ce qu'ils ont contenu.

DO TANK

Le Do tank Circular Challenge Citeo est une méthode de co-construction multiacteurs en 4 phases qui permet d'amorcer des solutions à des problématiques communes, sur un temps court : définir le besoin, grâce notamment à des phases d'échanges avec des experts d'horizons différents ; trouver des idées et des pistes de solutions en groupe via des techniques de créativité éprouvées ; prototyper les meilleures idées et développer des prototypes physiques ou digitaux avec l'aide d'experts ; tester les solutions auprès de bêta-testeurs et analyser leurs retours pour les améliorer.

ÉCOCONCEPTION

Intégration de l'environnement dans la conception des produits (emballages, biens ou services). C'est une approche multicritère qui prend en compte les différentes étapes du cycle de vie du produit.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Modèle économique qui repose sur la création de boucles de valeur positives à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou du produit avant destruction finale. Il met notamment l'accent sur de nouveaux modes de conception, production et de consommation, le prolongement de la durée d'usage des produits, l'usage plutôt que la possession de bien, la réutilisation et le recyclage des composants.

REP

Structure à but non lucratif à laquelle les producteurs concernés par les obligations de la « Responsabilité élargie du producteur » transfèrent leurs obligations de collecte moyennant le paiement d'une contribution financière. Les éco-organismes sont agréés par les pouvoirs publics sur la base d'un cahier des charges précis pour mener à bien leur mission. (Exemple : CITEO, COREPILE, CYCLAMED, ECODDS, ECO Mobilier, ECO Systèmes, Recylum...)

EMBALLAGES RÉEMPLOYABLES

Emballage qui a été conçu, créé et mis sur le marché pour pouvoir accomplir pendant son cycle de vie plusieurs trajets ou rotations en étant rempli à nouveau ou réutilisé pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu.

ENTREPRISE À MISSION

La loi Pacte introduit en 2019 la qualité de « société (ou entreprise) à mission ». Concrètement, cela permet à une société de faire publiquement état de la qualité de société à mission en précisant sa raison d'être ainsi qu'un ou plusieurs objectifs sociaux et environnementaux que la société se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité.

Pour information Citeo est devenue entreprise à mission en novembre 2020.

ÉLIMINATION

Toute opération qui n'est pas de la valorisation même lorsque ladite opération a comme conséquence secondaire la récupération de substances, matières ou produits ou d'énergie.

FLUX DÉVELOPPEMENT

Le flux développement est un programme industriel qui permet de créer de nouveaux flux de déchets d'emballages en plastique pas encore, peu ou mal recyclés, dans les centres de tri : depuis 2019, un flux avec les emballages rigides en PS, PET opaque, PET coloré et barquettes PET, puis à partir de 2023, un second flux d'emballages souples en PP et PE. Rassembler, massifier pour surtrier et enfin recycler ces emballages par résine favorise notamment le développement des filières de recyclage en cours de construction.

GESTION DES DÉCHETS

La collecte, le transport, la valorisation et, l'élimination des déchets et, plus largement, toute activité participant de l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final, y compris les activités de négoce ou de courtage et la supervision de l'ensemble de ces opérations.

HUILES MINÉRALES

Les huiles minérales sont des substances complexes hydrocarbonées (composées de molécules d'hydrogène et de carbone), produites par le raffinage des pétroles bruts. Elles sont naturellement composées de MOSH (hydrocarbures saturés d'huiles minérales) et de MOAH (hydrocarbures aromatiques d'huiles minérales). Les MOSH se constituent de chaînes carbonées linéaires, ramifiées et/ou cycliques, et les MOAH de composés aromatiques. Certains de ces composés sont identifiés par l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) comme susceptibles d'avoir un impact sanitaire négatif. Par ailleurs, « C20-C30 » désigne les composés dont la longueur de chaîne est comprise entre 20 et 30 atomes de carbone. Les huiles minérales font l'objet d'interdictions dans le cadre de la loi AGEC.

INSTALLATION DE PRÉTRAITEMENT

Les déchets subissent une opération modifiant leur composition chimique et/ou leurs caractéristiques physiques, le circuit de traitement des déchets prétraités étant a priori différent de celui de chacun des déchets pris isolément avant mélange.

INSTALLATION DE REGROUPEMENT

Les déchets sont immobilisés provisoirement et peuvent être mélangés avec des déchets de provenances différentes mais de nature comparable ou compatible. Le circuit de traitement du mélange est le même que celui de chacun des déchets pris isolément avant mélange.

INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS DANGEREUX (ISDD)

Anciennement appelées « centres d'enfouissement technique de classe 1 », ces installations de stockage permettent l'élimination des déchets dangereux par dépôt ou enfouissement sur ou dans le sol.

INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND)

Anciennement appelées « centre d'enfouissement de classe 2 », ces installations de stockage sont destinées à accueillir les déchets non dangereux (déchets ménagers et assimilés, déchets non dangereux des entreprises).

INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES (ISDI)

Anciennement appelées « Centre d'enfouissement technique ou décharge de classe 3), elles sont destinées à recevoir des déchets inertes (déblais, gravats, pavés, tuiles, ciment...).

INSTALLATION DE TRANSIT

Une installation de transit peut soit avoir une activité de stockage soit une activité de regroupement de déchets en vue de leur élimination dans un centre de traitement ou une installation de stockage.

LOI AGEC (FÉVRIER 2020)

La loi anti-gaspillage et pour une économie circulaire entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Composée de 130 articles, elle se décline en cinq grands axes : sortir du plastique jetable ; mieux informer les consommateurs ; lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ; agir contre l'obsolescence programmée ; mieux produire. Elle fixe de nouveaux objectifs pour les années à venir. ecologie.gouv.fr.

MÂCHEFERS

Résidus de l'incinération des ordures ménagères ressortant à la base du four et constitués des matériaux plus ou moins incombustibles que contenait le déchet traité. Les cendres sous foyer sont également considérées comme des mâchefers.

MARAUDAGE PÉDAGOGIQUE

Le maraudage pédagogique est une technique d'animation où l'animateur et le public n'ont pas rendez-vous. En allant sur les zones à enjeu écologique majeur très fréquentées, l'animateur se poste ou circule sur le site et interpelle ou est interpellé par le public de passage. C'est une technique innovante qui permet de sensibiliser un public dit « non captif », c'est-à-dire des personnes qui ne sont pas venues pour participer à une animation. (Source : FRENÉ.)

MÉTHANISATION

Traitement naturel des déchets organiques qui conduit à une production combinée de gaz convertible en énergie (biogaz), provenant de la décomposition biologique des matières organiques dans un milieu en raréfaction d'air (appelée « fermentation anaérobie » car sans oxygène) et d'un digestat (les déchets « digérés »), utilisable brut ou après traitement (déshydratation et compostage, hygiénisation) comme compost. La méthanisation concerne plus particulièrement les déchets organiques riches en eau et à fort pouvoir fermentescible (fraction fermentescible des ordures ménagères, boues de station d'épuration, graisses et matières de vidange, certains déchets des industries agroalimentaires, certains déchets agricoles).

MICROFIBRILLES DE CELLULOSE

Structure en forme de fibre constituée par l'assemblage de chaînes de cellulose.

NÉGOCE

Le négociant entreprend pour son propre compte l'acquisition et la vente subséquente de déchets. Il devient propriétaire des déchets et en a donc la responsabilité.

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DÉCHETS (ORD)

Piloté par le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, la DREAL et l'ADEME, l'observatoire a pour principale mission d'assurer et d'améliorer la connaissance de la gestion des déchets à l'échelle régionale et de diffuser annuellement les résultats de ses travaux. Il a également pour tâche de suivre annuellement des indicateurs fiables et de référence en matière de gestion des déchets en région.

OFFSET/HEATSET

Technologie d'impression avec sécheur notamment utilisée pour les prospectus, magazines et catalogues.

ORDURE MÉNAGÈRE (OM)

Déchets issus de l'activité domestique des ménages, pris en charge par les collectes usuelles ou séparatives. S'y ajoutent les déchets non ménagers collectés dans les mêmes conditions (déchets produits par les artisans, les commerçants, bureaux, ...) appelés déchets ménagers assimilés (DMA).

PE

Polyéthylène (résine plastique).

PEBD

Polyéthylène basse densité (LDPE en anglais). Résine plastique souple et étirable qu'on retrouve par exemple dans les films de regroupement ou les sacs en plastique.

PEF

Plastique biosourcé issu des sucres contenus dans des productions agricoles comme le blé ou la betterave.

PEHD

Polyéthylène haute densité. Résine plastique majoritairement utilisée dans les emballages rigides comme les bouteilles de lait ou les flacons de lessive.

PET

Polyéthylène téréphtalate. C'est la résine plastique majoritaire des bouteilles de boissons (sodas, eaux minérales, jus, etc.).

EVOH

Éthylène alcool vinylique. On retrouve une barrière EVOH dans les poches de Bag-in-Box.

PHA

Polyhydroxyalcanoate. Plastique produit à partir de sucre et de bactéries. Ces polymères biodégradables se présentent alors comme une alternative à l'utilisation de polymères synthétiques dérivés de la pétrochimie.

PLA

Plastique d'origine végétale, constitué d'acide lactique obtenu à partir de cultures agricoles, comme le maïs ou la canne à sucre.

PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

Document règlementaire officiel et obligatoire de planification de la gestion des déchets à l'échelle régionale. Il est élaboré en concertation avec plusieurs acteurs, sous l'autorité du Président du Conseil régional et/ou le cas échéant du Préfet, conformément au Code de l'environnement. Préparation en vue de la réutilisation : toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement.

POLYAMIDE (PA)

Il est utilisé dans les sachets de gruycère râpé pour conserver le produit.

POLYMÈRES

Un polymère est une molécule constituée d'une chaîne de molécules semblables et répétitives, appelées monomères. Les matériaux ont des propriétés uniques, en fonction du type de molécules liées et de la manière dont elles sont liées. Dans le langage courant, il est habituel d'utiliser le terme « plastiques » pour désigner les polymères.

POLYOLÉFINES

Les polyoléfines forment la plus importante des familles de matières plastiques. Elles comprennent les polyéthylènes (LDPE, MDPE, HDPE et HMWPE), les polypropylènes (homopolymère et copolymère), le polychlorure de vinyle (PVC) et le polychlorure de vinyle surchloré (PVC-C).

PRÉVENTION

Toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.

PRINCIPE DE POLLUEUR-PAYEUR

Principe énoncé par l'article L. 110-1 du Code de l'environnement selon lequel les frais résultant des mesures de prévention, de réduction et de lutte de la pollution doivent être pris en charge par le pollueur. Le principe pollueur-payeur a été adopté par l'OCDE en 1972, en tant que principe économique visant l'imputation des coûts associés à la lutte contre la pollution. C'est un des principes essentiels qui fondent les politiques environnementales dans les pays développés.

PRINCIPE DE PROXIMITÉ

Assurer la prévention et la gestion des déchets de manière aussi proche que possible de leur lieu de production et permet de répondre aux enjeux environnementaux tout en contribuant au développement de filières professionnelles locales et pérennes.

Le respect de ce principe, et notamment l'échelle territoriale pertinente, s'apprécie en fonction de la nature des déchets considérés, de l'efficacité environnementale et technique, de la viabilité économique des modes de traitement envisagés et disponibles à proximité pour ces déchets, des débouchés existant pour ces flux et des conditions techniques et économiques associées à ces débouchés, dans le respect de la hiérarchie de la gestion des déchets et des règles de concurrence et de libre circulation des marchandises.

PRODUCTEUR DE DÉCHETS

Toute personne dont l'activité produit des déchets (producteur initial de déchets) ou toute personne qui effectue des opérations de traitement des déchets conduisant à un changement de la nature ou de la composition de ces déchets (producteur subséquent de déchets).

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

Mise en œuvre par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs de réduction des déchets définis à l'issue d'un diagnostic du territoire.

PROJET MÉTAL

Projet ayant ouvert la voie à une filière de recyclage dédiée aux emballages légers en aluminium et en acier grâce à la simplification des consignes de tri, l'adaptation des process dans les centres de tri pour capter ces emballages et l'identification d'une nouvelle technologie de recyclage pour les emballages légers en aluminium, la pyrolyse. Le projet est porté par le CELAA (Club de l'emballage léger en aluminium et en acier), l'Association des Maires de France, Nespresso, Citeo et Adelphe.

PP

Polypropylène. Sous sa forme souple ou rigide, c'est une résine plastique très couramment utilisée notamment dans l'emballage (barres chocolatées, barquettes alimentaires, etc.).

PS

Polystyrène. Résine plastique qu'on retrouve sous sa forme expansée (éléments de calage, caisses marée, etc.), sous sa forme moussée (barquette volaille) ou sous sa forme « classique » dans certains emballages alimentaires (boîte d'œufs par exemple) mais surtout pour les produits laitiers frais (yaourts par 4, crème fraîche, etc.).

PYROLYSE

Pour les emballages en plastique : technique qui consiste à chauffer les plastiques autour de 400 degrés en l'absence d'oxygène pour casser les chaînes de molécules et produire une huile de pyrolyse.

POUR LES EMBALLAGES EN ALUMINIUM

Technique qui consiste à porter les emballages à une température comprise entre 500 et 550 °C dans une atmosphère pauvre en oxygène afin d'éviter la fusion de l'aluminium. Les produits organiques (verniss, laques ou plastiques) sont ainsi décomposés en produits légers. Ils sont ensuite brûlés alors que l'aluminium reste intact (ce qui ne serait pas le cas dans le cas classique) : la pyrolyse permet d'obtenir des granulats, des poudres ou des fragments d'emballages.

REP

Le principe est simple : celui qui fabrique, qui distribue un produit ou qui importe un produit doit prendre en charge sa fin de vie. Le producteur et le distributeur doivent ainsi financer, organiser et mettre en place les solutions de collecte, de réutilisation ou de recyclage appropriées pour son produit.

En France l'État a créé 25 filières REP, regroupant de grandes familles de produits. Les fabricants s'y retrouvent pour former des sociétés appelées éco-organismes. Ceux-ci sont agréés par l'État pour 6 ans maximum et s'engagent à respecter un cahier des charges comprenant des objectifs de collecte et de recyclage. L'État veille à ce que ces engagements soient tenus.

Les éco-organismes sont financés par l'écocontribution, versée par les entreprises qui lui sont adhérentes. Cette écocontribution finance l'ensemble des obligations des fabricants et distributeurs (prévention, collecte, tri, recyclage des déchets...). En demandant aux producteurs de financer la gestion de leurs déchets (via cette écocontribution), ceux-ci ont intérêt à limiter leur production de déchets et à faciliter leur valorisation. Moins de gestion de déchets, c'est moins d'argent dépensé. Pour ce faire, plusieurs solutions s'offrent à eux : mieux concevoir, faire plus de prévention, intégrer des matières recyclées...

QUAI DE TRANSFERT

Installation intermédiaire entre la collecte d'ordures ménagères effectuées par les bennes et leur transport vers le centre de traitement. Synonyme : station de transit

RECYCLAGE

Toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées d'opérations de recyclage.

RECYCLERIE

Acteurs du réemploi, les recycleries, également appelées ressourceries, collectent des biens ou équipements encore en état de fonctionnement mais dont les propriétaires souhaitent se séparer, les remettent en état pour les revendre d'occasion à toute personne qui souhaite leur redonner une seconde vie, ou en récupèrent les matériaux pour l'industrie du recyclage.

REDEVANCE SPÉCIALE (RS)

Redevance pour l'enlèvement des déchets non ménagers (ne provenant pas des ménages). La loi n° 92-646 du 13 juillet 1992, reprise dans l'article L2333-78 du Code général des collectivités territoriales, rend l'institution de la redevance spéciale obligatoire à compter du 1er janvier 1993, pour toutes les collectivités prenant en charge les déchets non ménagers et n'ayant pas instauré la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

RÉEMPLOI

Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP)

En application du principe de responsabilité élargie du producteur, il peut être fait obligation aux producteurs, importateurs et distributeurs de certains produits ou des éléments et matériaux entrant dans leur fabrication de pourvoir ou de contribuer à la prévention et à la gestion des déchets qui en proviennent.

REFIDND (EX-REFIOM)

Les résidus d'épuration des fumées sont le produit de la neutralisation des gaz acides et polluants issus de l'incinération des déchets (ordures ménagères, boues de station d'épuration, déchets industriels...). Ces résidus d'épuration des fumées sont des matériaux pulvérulents toxiques essentiellement composés de chlorures de calcium, de chaux, de sulfates, de sels et de métaux lourds toxiques. Les résidus d'épuration des fumées sont classés en tant que déchet dangereux et doivent donc être traités dans des Installations de Stockage des Déchets Dangereux (ISDD).

REFUS DE TRI (OU SIMPLEMENT « REFUS »)

Erreur de tri des usagers capté lors du processus de séparation des matériaux au centre de tri faisant l'objet d'un traitement par valorisation énergétique ou stockage en fonction des sites.

RÉUTILISATION

Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

REVERSE VENDING MACHINE (RVM)

Une Reverse Vending Machine est une machine qui récupère les emballages de boissons vides que les consommateurs rapportent, comme les bouteilles et les canettes, afin de les recycler ou de les réemployer.

RIPEUR

Agent de salubrité publique qui assure la collecte des déchets. Synonyme : Eboueur.

RPE

PE recyclé.

SCIENCES PARTICIPATIVES

Collecter des données fiables en grande quantité relève parfois de l'impossible pour les scientifiques. Grâce à des protocoles simples mais rigoureux, les citoyens peuvent les aider dans de nombreux domaines : biodiversité, astronomie, géologie, archéologie, patrimoine, etc. Et pour participer, nul besoin d'être un expert : les programmes sont conçus pour que chacun puisse apporter sa pierre à l'édifice de la recherche, même sans connaissance préalable. (Source : M²NH).

SIOX

Oxyde de silicium, matériau barrière à l'eau et aux gaz.

SIMPLIFICATION DU GESTE DE TRI (OU EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI)

Expérimentée dès 2011 et en déploiement partout en France depuis 2014, la simplification du geste de tri consiste à étendre les consignes de tri nationales à tous les emballages.

Ainsi progressivement, les habitants peuvent déposer dans le bac jaune tous les emballages en plastique (les bouteilles et flacons mais aussi les pots, barquettes, films, sachets, tubes, etc.), en papier-carton et en métal (les emballages en verre étant triés dans le bac dédié).

Sur le territoire du SIRTOM de la Région d'Apt le basculement s'est fait en 2020. En 2022 près de deux Français sur trois, soit 41,6 millions d'habitants, sont concernés par cette simplification du geste de tri. 100 % le seront d'ici la fin de l'année 2023.

SIRTOM DE LA RÉGION D'APT

Syndicat Intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères de la région d'Apt

TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES (TGAP)

La TGAP est due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants : déchets, émissions polluantes, huiles et préparations lubrifiantes, lessives, matériaux d'extraction, etc. Son montant et le taux applicable varient selon les catégories d'activité et de produit.

TEOM

La taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM) s'applique à toute propriété soumise à la taxe foncière bâtie (TFB). Elle s'applique au contribuable propriétaire mais également à l'usufruitier du bien. Elle apparaît sur l'avis de la taxe foncière. Lors du paiement, elle est incluse dans le montant global à payer avant le 15 octobre de chaque année. Les bases sont celles de la taxe foncière bâtie. La TEOM est établie sur la moitié de la valeur locative cadastrale du bien imposé.

TOUT-VENANT

C'est la catégorie "par défaut" qui regroupe tous les déchets encombrants non triés collectés généralement en déchèterie. Elle est traitée en installation de stockage des déchets non dangereux ou en incinération.

TRAITEMENT

Toute opération de valorisation ou d'élimination, y compris la préparation qui précède la valorisation ou l'élimination.

TRI À LA SOURCE

Opération de séparation des différents flux de déchets par les producteurs, au moment de leur production.

TRI SÉLECTIF

Pléonasme très répandu, on parlera plutôt de « tri » ou « tri des déchets ». Action consistant à séparer et récupérer les déchets selon leur nature pour leur donner une « seconde vie », le plus souvent par le recyclage évitant ainsi leur simple élimination par incinération ou stockage.

UIOM

Unité d'incinération d'ordures ménagères également appelé aussi CVE (Centre de Valorisation Énergétique) ou UVE (Unité de Valorisation Énergétique). Synonyme : incinérateur.

VALORISATION

Terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, le recyclage ou la régénération des déchets.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Récupération des calories contenues dans les déchets incinérés, permettant la production d'énergie thermique ou électrique.

VALORISATION MATIÈRE

Mode de traitement des déchets, permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage. Par exemple : déchets issus de la collecte sélective et recyclés, mâchefers valorisés en sous-couches routières...).



SIRTOM
DE LA REGION D APT



Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20241008-3171-DE
Date de réception préfecture : 10/10/2024